

Rapport de Gestion de la Municipalité de



<i>Page 3</i>	Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
<i>Page 4</i>	Liste des ententes intercommunales
<i>Page 5</i>	Comptes de la déchèterie de Praz-Libon et rapport d'activité
<i>Page 11</i>	Comptes du BTI (Bureau Technique Intercommunal) et rapport d'activité
<i>Page 30</i>	Rapport de gestion du Comité de Direction de l'ASICC (Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier)
<i>Page 31</i>	Rapport de gestion du Comité de Direction de l'ASICC sur l'Accueil préscolaire
<i>Page 34</i>	Rapport d'activités de la CORAT Riviera (Commission consultative régionale pour l'Aménagement du Territoire)
<i>Page 37</i>	Rapport d'activités de la Commission Prévention Riviera
<i>Page 41</i>	Bref résumé de l'exercice 2023 de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)
<i>Page 43</i>	Rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales de la Riviera)

Exercice 2023

Annexes



AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey

Vevey, le 24 avril 2024

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels ci-joints de la Commune de Corsier-sur-Vevey, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Corsier-sur-Vevey alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels de la Commune de Corsier-sur-Vevey ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA



Simon Guignard
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Philippe Durussel
Réviseur agréé

Collaborations intercommunales au sens des directives du DIS

Etat au 31.12.2023

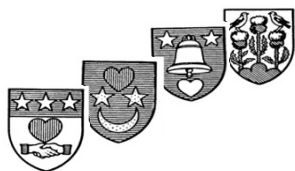
<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)	Association de communes	SCF Révision SA
Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA
Association Sécurité Riviera (ASR)	Association de communes	Fidal Fiduciaire Lambelet SA
Commission Intercommunale de la taxe de séjour	Entente intercommunale	Fidinter SA
Commission Intercommunale de Lavaux (CIL)	Entente intercommunale	Aucun
Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Fonds culturel de la Riviera (FCR)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Service Intercommunal de Gestion (SIGE)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA

Collaborations intercommunales (hors liste DIS)

Etat au 31.12.2023

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite	Association de droit privé	---
Bureau Technique Intercommunal (BTI)	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Déchèterie intercommunale de Praz-Libon	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Groupement forestier de la Veveyse	Corporation de droit public spécifique (loi forestière)	---
Montreux-Vevey Tourisme (MVT)	Association de droit privé	---
Promove	Association de droit privé	---
Réseau LAC (Accueil de jour des enfants)	Convention mixte	Chaque exploitant de structures du Réseau est soumis, selon son statut juridique, aux contrôles légaux de sa comptabilité et ses comptes

Liste non exhaustive

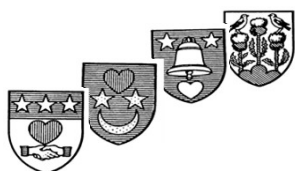


CORSIER-SUR-VEVEY

Déchèterie de Praz-Libon

COMPTES 2023

Version 1.1 - 27.02.2024



Commentaires des Comptes 2023

REVENUS

4354.06 Rétrocession verre et divers
 4354.01 Rétrocession PET
 4354.02 Rétrocession équip. électroniques
 4354.03 Rétrocession papiers
 4354.04 Rétrocession alu / fer blanc
 4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée
 4354.09 Rétrocession autres et divers
 4359.03 Encaissements cartes "entreprise"

Pas de rétrocession "papier" en 2023

TOTAL "REVENUS"

FRAIS d'EXPLOITATION

3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie
 3091.00 Frais de formation
 3120.00 Eau, énergie, combustible, ...
 3113.00 Achat matériel/équipement

Cours Cosedec - formation de base gestion des déchets
 Hausse supérieure à celle estimée pour les frais d'énergie

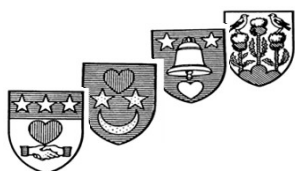
3141.00 Entretien/travaux divers
 3161.00 Location du sol
 3163.00 Location des infrastructures
 3182.00 Frais de téléphone et internet
 3185.00 Frais d'administration
 3186.00 Assurances et frais divers

950 m² à CHF 7.00/an

Dont gestion comptable assurée par Corsier pour CHF 9'294.40

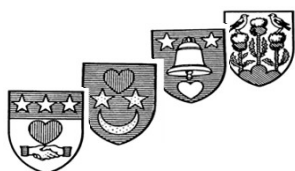
3188.00 Transport et élimination

Selon volumes et coûts 2023



Comptes 2023

	COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022
REVENUS					
4354.06 Rétrocession verre et divers	3'191.72		4'000.00		4'433.90
4354.02 Rétrocession PET	429.70		1'000.00		516.75
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	6'802.02		9'000.00		6'720.81
4354.03 Rétrocession papiers	-		4'500.00		3'795.05
4354.04 Rétrocession alu / fer blanc	5'662.65		9'000.00		9'867.85
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	412.60		1'000.00		439.40
4354.09 Rétrocession autres et divers	152.50		500.00		-
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	2'326.90		2'000.00		2'378.70
TOTAL "REVENUS"	18'978.09		31'000.00		28'152.46
FRAIS d'EXPLOITATION					
3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie	130'000.00		130'000.00		110'000.00
3091.00 Frais de formation	1'180.00		-		-
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	2'580.40		1'900.00		1'812.05
3113.00 Achat matériel/équipement	19'430.65		20'000.00		4'377.15
3141.00 Entretien/travaux divers	10'578.80		15'000.00		3'648.20
3161.00 Location du sol	6'650.00		6'650.00		6'650.00
3163.00 Location des infrastructures	2'280.00		2'800.00		3'010.25
3182.00 Frais de téléphone et internet	1'328.00		1'400.00		1'320.00
3185.00 Frais d'administration	15'794.40		15'000.00		11'534.05
3186.00 Assurances et frais divers	987.05		1'000.00		789.65
3188.00 Transport et élimination	199'632.65		210'000.00		189'875.55
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	390'441.95		403'750.00		333'016.90
COÛT de FONCTIONNEMENT de la déchèterie	371'463.86		372'750.00		304'864.44
REPARTITION INTERCOMMUNALE					
Corsier ⇒	3'366	31.44%	116'778.51	31.97%	119'175.95
Corseaux ⇒	2'307	21.55%	80'038.00	21.97%	81'911.50
Chardonne ⇒	3'192	29.81%	110'741.85	29.03%	108'207.50
Jongny ⇒	1'842	17.20%	63'905.50	17.02%	63'455.05
TOTAL REPARTITION	34.69	100.00%	371'463.86	100.00%	372'750.00
	<i>par habitant</i>				
Total de ctrl			-0.00		0.00
					-0.00



Statistiques 2022/2023

Corsier	⇒
Corseaux	⇒
Chardonne	⇒
Jongny	⇒
1'251.44 tonnes représentant	⇒

2022			
Passages	%	Population *	%
5'564	31.90%	3'390	31.97%
3'831	21.96%	2'330	21.97%
5'128	29.40%	3'078	29.03%
2'919	16.74%	1'805	17.02%
17'442	100.00%	10'603	100.00%

* au 31.12.2021

Corsier	⇒
Corseaux	⇒
Chardonne	⇒
Jongny	⇒
1'268.84 tonnes représentant	⇒

2023			
Passages	%	Population **	%
5'789	31.55%	3'366	31.44%
3'974	21.66%	2'307	21.55%
5'368	29.26%	3'192	29.81%
3'217	17.53%	1'842	17.20%
18'348	100.00%	10'707	100.00%

** au 31.12.2022

Corsier	⇒
Corseaux	⇒
Chardonne	⇒
Jongny	⇒
+ 17.4 tonnes représentant (soit une augmentation de 1.39%)	⇒

Variation 2022/2023			
Passages	%	Population	%
225	4.04%	-24	-0.71%
143	3.73%	-23	-0.99%
240	4.68%	114	3.70%
298	10.21%	37	2.05%
906	5.19%	104	0.98%

Déchèterie « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2023

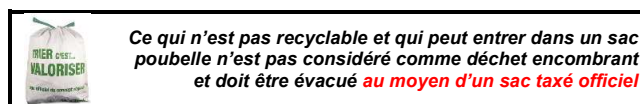
Depuis la reprise de la gestion de la déchèterie de Praz-Libon par la commune de Corsier-sur-Vevey le 1^{er} janvier 2021, son bon fonctionnement et l'organisation du site ont été confiés à M. Francisco Zeferino, lequel est accompagné dans sa tâche, depuis fin 2022, par M. Loïc Brancourt. Ce renforcement a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des usagers, notamment les samedis.

Au cours de l'année en question, différentes nouvelles matières ont été récoltées. A ce jour, c'est un peu moins de 60 matières et matériaux différents qui sont récupérés et triés à la déchèterie de Praz-Libon.

En terme quantitatif, la structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2023 les volumes de déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2023	Tonnage 2022	Tonnage 2021	Exutoire
Benne encombrants	150.05	141.48	245.91	SATOM Monthey
Benne papier	31.25	35.28	54.30	Sogetri Roche SA
Benne bois	216.40	229.64	214.66	SATOM Monthey
Benne inerte	181.06	187.98	266.96	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	38.32	30.24	45.71	Vetropack St-Prex
Déchets verts/branches/gazon	436.96	398.76	492.97	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	1.38	1.47	3.42	Petrecycling Roche
Textiles	17.00	16.19	16.19	CRTO Monthey
Fer léger	100.39	102.14	107.16	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	0.50	0.45	0.00	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	0.36	0.41	0.94	Sogetri Roche SA
Carton	32.62	39.38	64.56	Sogetri Roche SA
Appareils Swico	14.56	23.26	14.40	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	12.93	11.88	16.89	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	8.20	6.60	8.57	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	9.15	6.49	9.45	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	10.08	12.37	15.73	Cridec SA Eclépens/SATOM/Tridel
Polystyrène (sagex)	* 1.22	1.09	0.00	Swisspor Châtel-st-Denis
Huiles	2.636	1.93	3.80	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	3.77	4.40	1.67	Divers
Tonnage total	1'268.84	1'251.44	1'583.29	* (soit 71,5 m ³)

En 2023, et par rapport à 2022, il a été récupéré 17.4 to en plus (+1.39%), ce qui représente un total moyen par habitant de 118.47 kg (118.03 kg en 2022), soit un volume de déchets stable. Cette situation s'explique par un contrôle constant et efficace des apports de déchets d'entreprises (provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et par le refus systématique de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a augmenté (18'348 passages, soit une augmentation d'environ 5.2 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 0.98 %.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent, quant à elles, obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation a pour but d'améliorer et rationaliser le travail sur place. Parallèlement un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été faite auprès des citoyens, essentiellement au niveau des matières devant être éliminées via les sacs taxés. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et entreprises ayant un comportement inadéquat ou de mauvaises habitudes dans notre déchèterie. Un contrôle plus régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire abus et attitudes non conformes.

Le poids moyen déposé par passage représente un peu plus de 69 kg, quantité légèrement inférieur à 2022 (72 kg). Ce poids relativement élevé provient d'une part du fait que la déchèterie de Praz-Libon se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a bien entendu une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. En effet, si en 2022, nous avons pu toucher en début d'année pour le papier/carton un montant situé aux alentours de CHF 70.00 par tonne, le cours de ce même papier/carton est par la suite tombé à CHF 0.00 et ceci durant tout l'exercice 2023.

De plus quelques sinistres et vols ont été à déplorer durant l'année écoulée. Les voleurs se focalisent essentiellement sur les métaux et matériaux de valeur (batteries, câbles, etc.), ainsi que sur le local des collaborateurs. Ces cas ont tous été annoncés auprès de Police Riviera.

S'il est heureux de constater une maîtrise des coûts de l'exploitation de la déchèterie pour l'an dernier, ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables, d'où la nécessité d'une attention permanente et sans relâche de la part du personnel en charge de cette gestion ainsi que des autorités, afin de maîtriser au mieux des coûts assumés d'une manière ou d'une autre par la population.

Nous profitons de remercier toutes celles et ceux qui, au quotidien et tout au long de l'année, ont pris conscience de l'importance du tri de leurs déchets et minimisent, par leur comportement responsable et constant, l'impact de ceux-ci. Merci à tous nos citoyennes et citoyens pour leurs efforts.

CERCLE DE CORSIER

BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

COMPTES 2023

Version 1.2 - 28.02.2024

Commentaires des Comptes 2023

PERSONNEL

3011.00 Salaires	9,3 EPT + 1 apprenti dès le 1.8.2023
3030.00 Charges sociales	
3060.00 Indemnités de déplacement	
3080.00 Personnel intérimaire	
3090.00 Recrutement du personnel	
3091.00 Formation du personnel	
4361.00 Remboursement de traitements	

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	
3102.00 Abonnements et cotisations	
3109.00 Photocopieuse	
3112.00 Informatique (achat matériel)	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	
3135.00 Achats directs par BTI	Y compris avis de droit (LPrPNP)
3141.00 Entretien divers	
3150.00 Informatique (maintenance)	Dont réinstallation de gestion électronique des documents (GED)
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	
3181.00 Taxes postales	
3182.00 Communications (tél.)	
3182.01 Communications (natel)	
3184.00 Sécurité au travail	
3185.00 Frais d'administration	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	Réduction de primes et participation aux excédents en 2022
3189.01 Màj des données cadastrales	
3189.02 Conciergerie	Selon décompte horaire effectif
3199.00 Frais divers	

	COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
PERSONNEL						
3011.00 Salaires	979'400.15		995'800.00		834'578.70	
3030.00 Charges sociales	275'038.25		286'400.00		228'421.70	
3060.00 Indemnités de déplacement	15'136.20		16'000.00		12'618.70	
3080.00 Personnel intérimaire	-		-		35'025.40	
3090.00 Recrutement du personnel	-		-		3'530.40	
3091.00 Formation du personnel	12'715.00		13'000.00		11'721.65	
4361.00 Remboursement de traitements	-		-		-925.80	
TOTAL "PERSONNEL"	1'282'289.60		1'311'200.00		1'124'970.75	
FRAIS d'EXPLOITATION						
3101.00 Fournitures de bureau	2'944.65		3'500.00		3'942.70	
3102.00 Abonnements et cotisations	2'414.00		2'300.00		2'110.00	
3109.00 Photocopieuse	6'539.60		6'600.00		6'946.10	
3112.00 Informatique (achat matériel)	9'950.00		10'000.00		7'816.00	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	10'982.10		9'500.00		3'729.75	
3135.00 Achats directs par BTI	20'141.60		14'000.00		2'719.55	
3141.00 Entretien divers	998.60		1'500.00		811.75	
3150.00 Informatique (maintenance)	24'530.40		21'700.00		16'723.00	
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	12'948.00		13'100.00		12'945.00	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	88'544.00		88'600.00		88'544.00	
3181.00 Taxes postales	1'088.55		2'000.00		1'083.40	
3182.00 Communications (tél.)	8'354.70		8'500.00		8'115.20	
3182.01 Communications (natel)	2'037.60		3'400.00		1'479.10	
3184.00 Sécurité au travail	2'295.45		5'000.00		1'096.95	
3185.00 Frais d'administration	9'734.40		9'000.00		9'661.25	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	5'359.25		6'500.00		3'552.05	
3189.01 Màj des données cadastrales	861.60		1'300.00		-	
3189.02 Conciergerie	11'729.50		10'500.00		10'939.55	
3199.00 Frais divers	5'324.50		5'500.00		5'081.75	
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	226'778.50		222'500.00		187'297.10	
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI	1'509'068.10		1'533'700.00		1'312'267.85	
REPARTITION INTERCOMMUNALE						
Corsier ⇒	26.75%	403'676.20	26.82%	411'350.00	26.51%	347'947.20
Corseaux ⇒	22.63%	341'541.65	24.83%	380'790.00	24.03%	315'320.55
Chardonne ⇒	29.82%	450'043.00	28.15%	431'800.00	28.81%	378'088.95
Jongny ⇒	20.79%	313'807.25	20.20%	309'760.00	20.64%	270'911.15
TOTAL REPARTITION	100.00%	1'509'068.10	100.00%	1'533'700.00	100.00%	1'312'267.85
Total de ctrl		0.00		0.00		0.00

Répartition des charges entre les communes

PERSONNEL

3011.00 Salaires	H. eff.	265'487.33	220'831.70	293'745.35	199'335.77
3030.00 Charges sociales	H. eff.	74'554.99	62'014.66	82'490.50	55'978.10
3060.00 Indemnités de déplacement	H. eff.	4'102.99	3'412.86	4'539.71	3'080.65
3080.00 Personnel intérimaire	H. eff.	-	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	4/4	-	-	-	-
3091.00 Formation du personnel	4/4	3'178.75	3'178.75	3'178.75	3'178.75
4361.00 Remboursement de traitements	H. eff.	-	-	-	-

TOTAL "PERSONNEL"

347'324.06 289'437.96 383'954.30 261'573.27

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	% moy.	760.58	706.80	861.95	615.31
3102.00 Abonnements et cotisations	% moy.	623.52	579.43	706.62	504.43
3109.00 Photocopieuse	% moy.	1'689.13	1'569.69	1'914.26	1'366.51
3112.00 Informatique (achat matériel)	4/4	2'487.50	2'487.50	2'487.50	2'487.50
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4/4	2'745.53	2'745.53	2'745.53	2'745.53
3135.00 Achats directs par BTI	Déc. ind.	537.55	790.55	5'095.80	5'526.05
Achats directs par BTI	4/4	2'047.91	2'047.91	2'047.91	2'047.91
3141.00 Entretien divers	% moy.	257.93	239.69	292.31	208.67
3150.00 Informatique (maintenance)	4/4	6'132.60	6'132.60	6'132.60	6'132.60
3150.01 Informatique (maintenance - Cartoriviera)	Déc. ind.	4'185.80	2'236.15	4'554.55	1'971.50
3161.00 Location bureaux (y.c. chauffage & éclairage)	% moy.	22'870.31	21'253.05	25'918.49	18'502.15
3181.00 Taxes postales	% moy.	281.17	261.28	318.64	227.46
3182.00 Communications (tél.)	% moy.	2'157.96	2'005.36	2'445.58	1'745.80
3182.01 Communications (natel)	% moy.	526.30	489.08	596.44	425.78
3184.00 Sécurité au travail	4/4	573.86	573.86	573.86	573.86
3185.00 Frais d'administration	% moy.	2'514.33	2'336.53	2'849.44	2'034.10
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	4/4	1'339.81	1'339.81	1'339.81	1'339.81
3189.01 Mâj des données cadastrales	Déc. ind.	-	-	-	-
Mâj des données cadastrales	4/4	215.40	215.40	215.40	215.40
3189.02 Conciergerie	% moy.	3'029.65	2'815.41	3'433.44	2'451.00
3199.00 Frais divers	% moy.	1'375.28	1'278.03	1'558.58	1'112.61

TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"

56'352.11 52'103.68 66'088.72 52'233.97

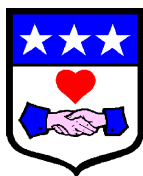
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI

403'676.20 341'541.65 450'043.00 313'807.25
26.750% 22.633% 29.823% 20.795%

H. eff. = selon ventilation des heures individuelles effectives
% moy. = selon répartition globale (moyenne) des heures payées
4/4 = divisé par 4
Déc. ind. = selon détail par commune

1'509'068.10
100.00%

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2023

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (PGA, PPA, PQ) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux ;

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1. Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, un pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2023 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

M. Fabrice Neyroud a quitté sa fonction de syndic de Chardonne le 31 mars 2023 pour exercer celle de préfet de la Riviera-Pays d'Enhaut à compter du 1^{er} avril 2023. M. Pierre-Alain Maïkoff a assuré l'intérim jusqu'au 30 août 2023. Mme Elise Neyroud, élue le 18 juin 2023, a remplacé M. Fabrice Neyroud en tant que membre du comité de direction du BTI dès le 30 août 2023.

Le suivi administratif pour les tâches de secrétariat, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est effectué par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le responsable du Bureau Technique Intercommunal, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer une gestion optimale des dossiers - en cours et à traiter - d'aménagement du territoire, de police des constructions et travaux, soit en 2023 :

- **2** séances de commission consultative d'urbanisme ;
- **12** séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes.

En ce qui concerne le secteur des travaux, le responsable du BTI :

- Fait organiser et participe à une séance semestrielle d'information et de coordination des travaux communaux pour, et avec, les services industriels ;
- Organise et participe à des séances de coordination avec délégations municipales, commissions ad hoc, représentants de l'état, mandataires ou propriétaires, services industriels, etc.

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac), SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) et ECA, diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister ou de représenter la Municipalité lors de :

- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires.

2.3. Police des constructions

Le responsable de la police des constructions, M. Hervé Martinez, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- Séances de commission consultative d'urbanisme : 2 séances en 2023
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec la municipale déléguée et le secrétaire municipal
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations).

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2023

	Intercommunal	Corsier
Nouvelles demandes	408	98
Permis de construire délivrés :	162	27
- Procédure dispense d'enquête publique	85	13
- Procédure enquête publique	77	14
Taxe des permis de construire délivrés	CHF 250'751.85	CHF 42'924.65
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	124	28
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	98	22
- Travaux de minime importance	26	6
Dossiers soumis à l'enquête publique :	99	22
- Aménagement du territoire	-	-
- Police des constructions (CAMAC)	84	18
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	6	2
- Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	8	2
Contrôles techniques	168	35
Permis d'habiter/utiliser	137	16
Arrêts de travaux	5	-
Dénonciations Préfecture	8	3
Abattage d'arbres soumis à l'enquête publique	32	6

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;

- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.) ;
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

2.4. Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneider est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2023 :

- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de chemins agricoles et ruisseaux publics ;
- Suivi et planification de l'entretien des chemins AF ;
- Constats et rapports de chutes de rochers ;
- Avant-projet, planification et réalisation des éco points et GastroVerts ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.) ;
- Suivi des cas d'assurance, mobiliers urbains et éléments de voirie.

Chantiers communaux :

- *Pont de Fenil* : Travaux de réfection des appuis du pont côté Fenil, de concert avec la commune de Blonay - Saint-Légier ;
- *Route de Fenil* : Consolidation du mur de soutènement et étude de réfection ;
- *Les Monts-de-Corsier* : Suivi et gestion des problèmes de ruissellements ;
- *Route de l'Esplanade* : Projet de réaménagement de la partie inférieure et prolongation de la zone 30 km/h jusqu'au Chemin Vert ;
- *Praz-Libon* : Glissement de terrain et travaux de correction pour l'évacuation des eaux de surface ;
- *Chemin de la Dautère* : Eco-point et installation ;

- *Chemins AF* : Réfection des chemins de la Céramone, des Espersiers Ouest, des Colonies et du Burgoz (partie inférieure) ;
- *Route de Nant* : travaux d'assainissement en raison de dépôts de calcaire dans les collecteurs d'eaux claires ;
- Plusieurs travaux d'urgence suite aux intempéries de l'automne 2023

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2023, le BTI a traité **29** demandes de permis.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Migration du SIT d'Autocad-Topobase Oracle à Teksi ;
- Mise à jour du SIT arbres.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 11 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certains sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.

Cartoriviera offre encore deux autres services pour le public : Riviera Parkings (disponibilité des parkings et tarifs) et Signalements Riviera (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

Enfin, en 2023, un vol SWISSIMAGE a été effectué durant l'été. Dans la couche photo aérienne, l'orthophoto 2023 est désormais disponible.

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://www.linkedin.com/company/cartoriviera>.

3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes Parel SA, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle jusqu'au moment de l'envoi à l'examen préalable, début juillet 2023.

Durant le 1^{er} semestre 2023, le projet de plan ainsi que le règlement ont été retravaillés à plusieurs reprises entre le BTI et le bureau Parel SA afin que les exigences municipales soient prises en compte, dans les limites du cadre cantonal.

Au début du mois de juillet 2023, les plans d'affectation communaux et les règlements y relatifs ont été transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable. Au 31 décembre 2023, la DGTL n'avait pas encore rendu ses déterminations. Le délai de réponse de trois mois prévu par l'article 37 de la LATC a déjà été prolongé.

3.3 Zone réservée selon article 46 LATC

A la fin de l'année 2022, la Municipalité a dû entamer une procédure afin de prolonger la validité de la zone réservée de trois ans comme le permet l'article 46, alinéa 1, de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Cette prolongation permet de maintenir une mesure conservatoire pour empêcher la constructibilité des parcelles touchées par la zone réservée communale qui sont destinées à être soustraites de la zone à bâtir dans le futur PACom. Le délai butoir du 18 juillet 2023 était, en effet, trop court pour la mise à l'enquête du PACom.

L'enquête publique de cette prolongation s'est déroulée du 24 décembre 2022 au 23 janvier 2023. Aucune opposition n'a été enregistrée, et celle-ci a été adoptée le 27 mars 2023 par le conseil communal. Elle a été ensuite approuvée par le département le 18 juillet 2023 permettant une prolongation de la mesure jusqu'au 18 juillet 2026.

3.4 Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

En 2023, le PAC Lavaux a été examiné par la commission du Grand Conseil, il devrait être traité en 2024.

3.5 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2023, le BTI a soumis **7** projets à la CCL, aucun pour la commune de Corsier-sur-Vevey.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.6 Plans d'affectation communaux (PA)

PA « Carlo Hemmerling II » : Le PA prévoit la construction d'appartements, d'un parking souterrain et de locaux viticoles sur les parcelles n^{os} 15 et 2314. En 2023, la DGTL a rendu un examen préalable favorable.

3.7 Plan directeur intercommunal (PDI) et projet d'agglomération (PA5)

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise se sont regroupés pour établir un PDI valant PA5.

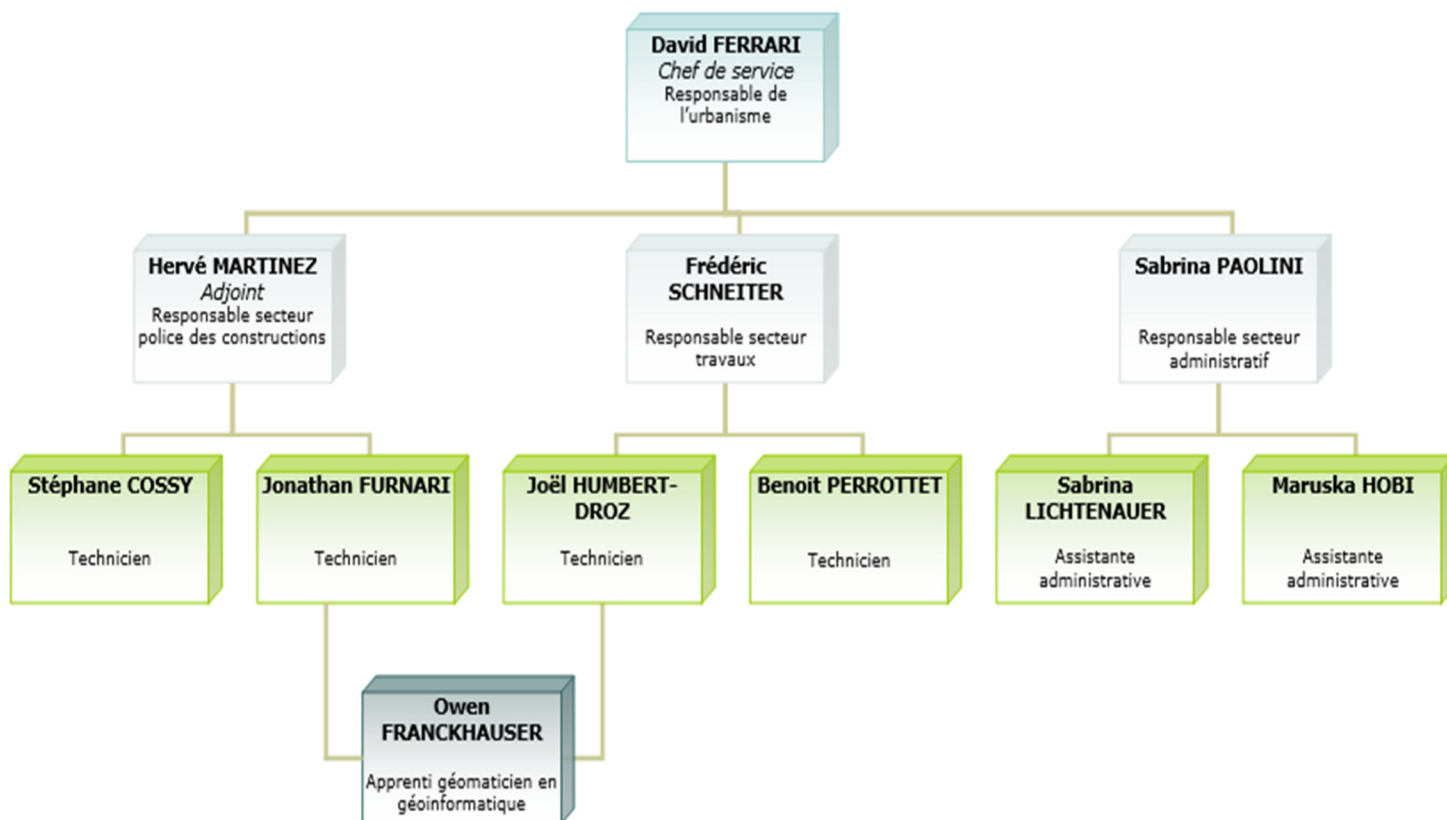
En 2023, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme. Le projet de rapport a été mis en consultation auprès des Municipalités en décembre 2023.

4. CONSTATS ET CONCLUSIONS

4.1. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2023, le personnel du BTI se composait de 11 collaborateurs :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint, responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Benoit Perrottet	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (50%)
Mme Maruska Hobi	Assistante administrative (100%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique



4.2. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

En 2023, le secteur travaux du BTI a été renforcé par l'arrivée d'un nouveau collaborateur, M. Benoit Perrottet, dès le 1^{er} avril.

M. Owen Franckhauser a débuté son apprentissage de géomaticien en géoinformatique le 2 août, pour une durée de 4 ans.

L'évolution du travail du Bureau Technique

Police des constructions

En 2023, plusieurs modifications législatives sont entrées en vigueur avec une incidence les procédures réalisées par le BTI.

Le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle loi cantonale dans le domaine de la nature et du paysage est entrée en force : La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). Cette loi a abrogé la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites de 1969 (LPNMS) ; en conséquence, les procédures relatives aux abattages d'arbres (durée d'enquête publique prolongée à 30 jours, publication dans la Feuille des avis officiels, et obligation de compensation par exemple) ont été adaptées.

En l'absence de règlement d'application, attendu dans un premier temps pour le printemps 2023 (puis désormais pour le printemps 2024), l'application de la loi a nécessité de multiples avis de droit des avocats conseils des communes afin de mettre en place la nouvelle procédure.

L'entrée en vigueur du règlement cantonal nécessitera non seulement la révision des règlements communaux sur la protection des arbres, mais également la mise en place d'un inventaire des arbres remarquables sur chaque commune. Ces adaptations au droit supérieur auront lieu dans les 5 ans à compter de la mise en vigueur du règlement cantonal.

Le constat sur les demandes d'abattage d'arbres est aujourd'hui sans appel : elles soulèvent de plus en plus d'oppositions malgré le fait que de nombreuses demandes soient refusées en raison de motifs d'abattages injustifiés.

Durant l'été 2023, dans le cadre de la transition énergétique, l'adoption de la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) et de la loi sur l'énergie (RLVLEne), devaient simplifier la procédure d'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air dans le canton de Vaud.

Néanmoins, cette modification du règlement ayant fait l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle, son entrée en force a été suspendue et sa mise en œuvre ajournée. Par conséquent, dans l'attente d'une décision de justice, ces installations de chauffage restent soumises à la nécessité d'un permis de construire au sens des art. 103 ss et art. 108 LATC.

Le 18 juillet 2023, le règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire est entré en vigueur. Ce règlement permet désormais une facturation après la délivrance du permis de construire lorsque les prestations fournies dépassent le cadre usuel.

La consultation relative à la révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) a été déposée auprès des communes en 2023. Les Municipalités ont transmis des remarques à l'UCV qui a fait une intervention dans le cadre de cette consultation. Le projet sera soumis au Grand Conseil probablement en 2024.

Enfin en 2023, les communes ont été invitées à des séances d'information sur l'application de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) qui a été révisée en 2016. Cette dernière est importante pour le suivi des déchets de chantiers et une systématique a été mise en place entre le BTI et l'inspecteur des chantiers (ICR) afin que le cadre légal soit déjà respecté.

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, bien qu'il reste peu de parcelles non bâties sur le territoire des 4 communes du Cercle de Corsier, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles. Il est à noter que de nombreuses transformations énergétiques sont effectuées par les propriétaires, ce qui représente un grand nombre de dossiers traités par la police des constructions.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture. En 2023, plusieurs abattages d'arbres non autorisés ont également été dénoncés à la Préfecture.

Nous pouvons mesurer l'efficacité de cette pratique mise en place depuis plusieurs années puisque nous constatons que les propriétaires, architectes ou promoteurs posent aujourd'hui plus de questions et demandent si les objets à réaliser nécessitent une autorisation, notamment pour des modifications d'un projet de construction.

En 2023, le BTI a bien sûr toujours été occupé au suivi d'importants chantiers en construction, tels que les chantiers de l'entreprise Merck (Corsier-sur-Vevey) ou encore les projets ARDAMAR SA et Haute Rive Développement SA (Chardonne), PPE "La Fontaine d'Ehden" (Corseaux), PPE "Les V Terres" (Jongny), avec des contrôles et un suivi hebdomadaire - chef de service et/ ou technicien(s) pour s'assurer que l'exploitation des chantiers et l'utilisation du domaine public et des canalisations soient des plus adéquats.

En ce qui concerne le suivi administratif, grâce la base de données, dans laquelle nous saisissons toutes les demandes et qui nous permet également d'établir des statistiques fiables, nous observons notamment que les nouvelles demandes augmentent de façon exponentielle au fil des années (+ 115% en 10 ans). En 2023, le BTI a également traité 98 demandes pour la pose d'installations solaires, soit presque le double de demandes par rapport à l'année 2022.

Les différentes procédures d'autorisation restent toujours longues et complexes, en raison d'exigences cantonales toujours plus élevées. Par ailleurs, le droit au recours reste très employé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire, et ce indépendamment de l'importance du projet (projets privés de construction, projets d'intérêt public ou même des petits objets, tels que des pompes à chaleur).

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis aux conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

Les révisions des plans d'affectation communaux (PACom) pour les quatre communes du cercle se poursuivent en collaboration avec le mandataire, le bureau PLAREL SA, à Lausanne, et les autres mandataires spécialisés (géomètre, géologues, etc.).

En parallèle aux procédures d'aménagement du territoire, depuis quelques années les communes du Cercle se retrouvent confrontées à une problématique de pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles continuent à travailler ensemble, par le biais de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de pouvoir planifier et aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI s'est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction et le comité de l'ASICC.

Ainsi, en 2023, la Municipalité de Jongny a organisé, avec le bureau *Paterr architectes Sàrl*, un concours d'architecture pour la création d'un accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire ainsi que l'agrandissement du site scolaire prévu par le PA « *Collèges de Jongny* ».

Les résultats du concours ont été présentés aux membres du conseil communal de Jongny ainsi qu'à la population au mois de septembre 2023.

La commune de Corsier-sur-Vevey a mis en place des pavillons scolaires pour des salles de classe et une crèche au début de l'année 2023. Ces locaux sont exploités à satisfaction.

En ce qui concerne la commune de Corseaux, le plan d'affectation *Ems Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS a fait l'objet d'un recours au tribunal fédéral en 2023, après l'arrêt de la CDAP en faveur de la commune en 2022.

Enfin, sur la commune de Chardonne, la procédure pour l'installation d'une structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin a avancé avec une demande de permis de construire soumise à l'enquête publique à la fin de l'année 2023.

Travaux et assainissement

En 2023, le secteur travaux a été renforcé avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur. La réorganisation de ce secteur permet désormais d'assumer toutes les tâches imparties et les demandes des Municipalités.

Conclusions

Pour terminer le bilan de l'année 2023, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficaces et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.

Corseaux, le 28 février 2024

Annexe : 1 dossier de statistiques

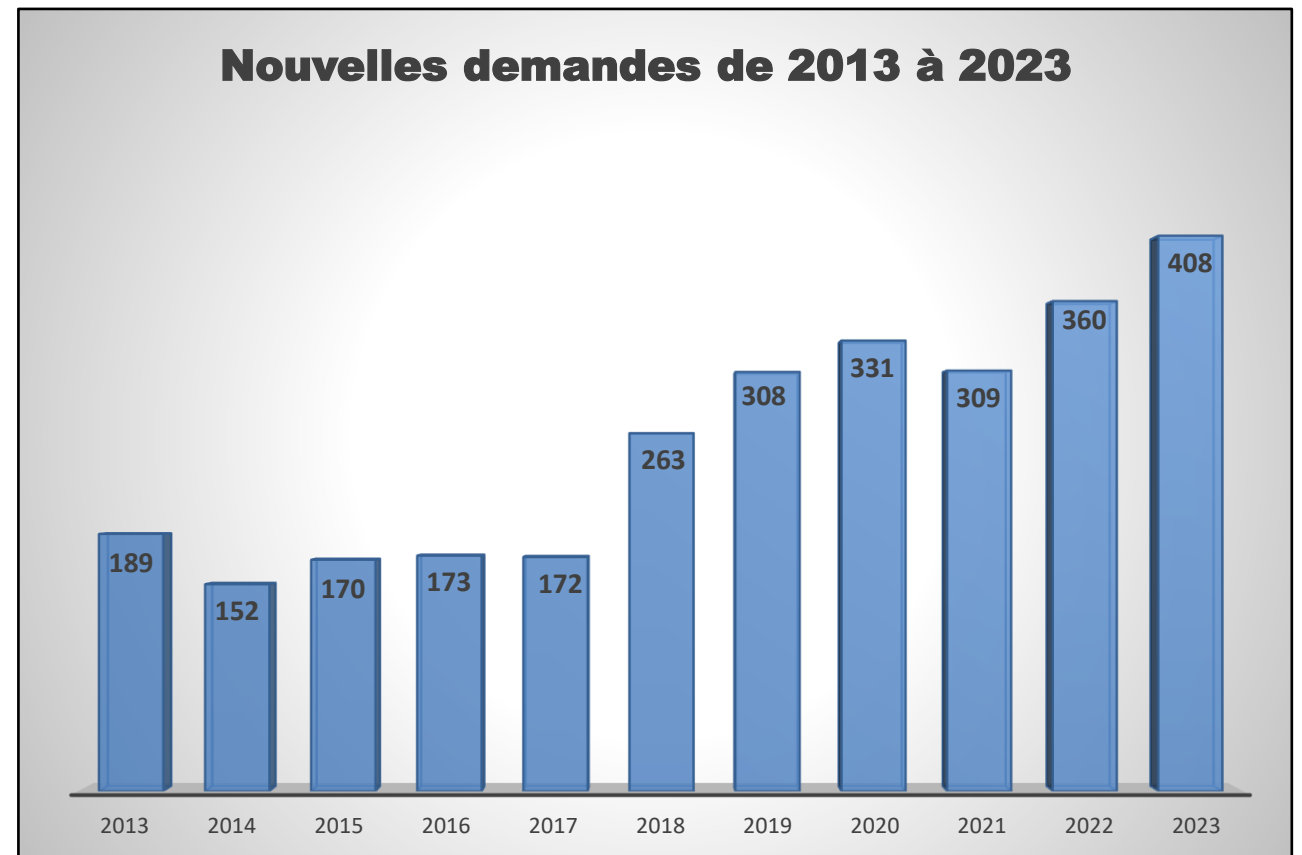
COMMUNES DE CORSIER, CORSEAUX, CHARDONNE, JONGNY

Statistiques police des constructions

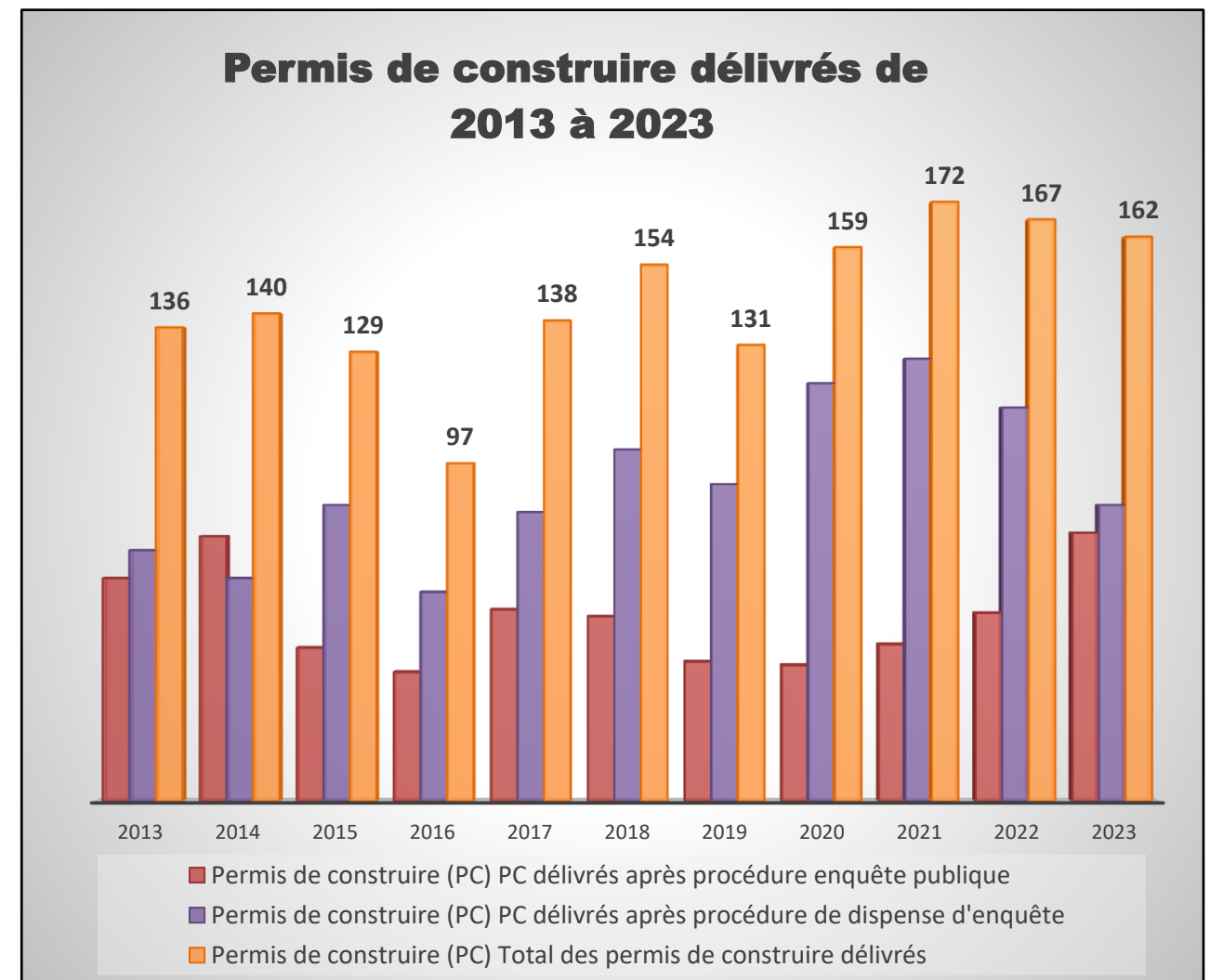


Autorisations de construire délivrées : Intercommunal

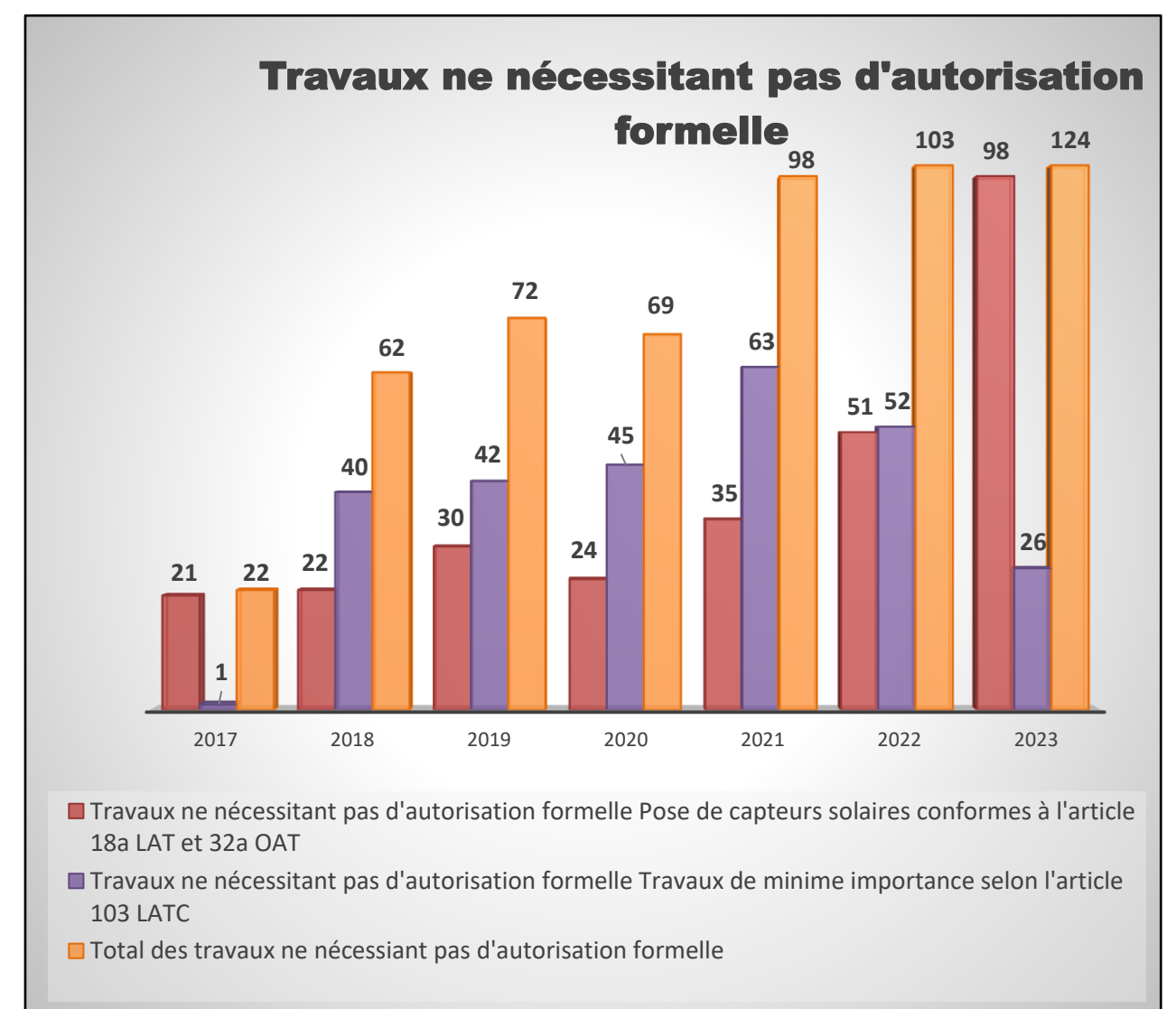
Nouvelles demandes	
2013	189
2014	152
2015	170
2016	173
2017	172
2018	263
2019	308
2020	331
2021	309
2022	360
2023	408
Total	2835



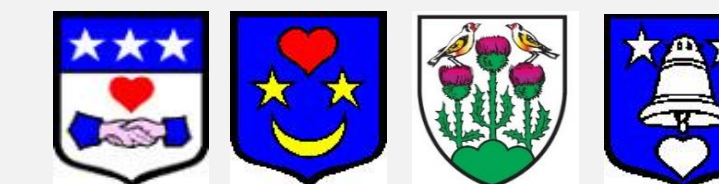
Permis de construire (PC)			
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2013	64	72	136
2014	76	64	140
2015	44	85	129
2016	37	60	97
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	91	131
2020	39	120	159
2021	45	127	172
2022	54	113	167
2023	77	85	162
Total	584	1001	1585



Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle			
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	21	1	22
2018	22	40	62
2019	30	42	72
2020	24	45	69
2021	35	63	98
2022	51	52	103
2023	98	26	124
Total	281	269	550

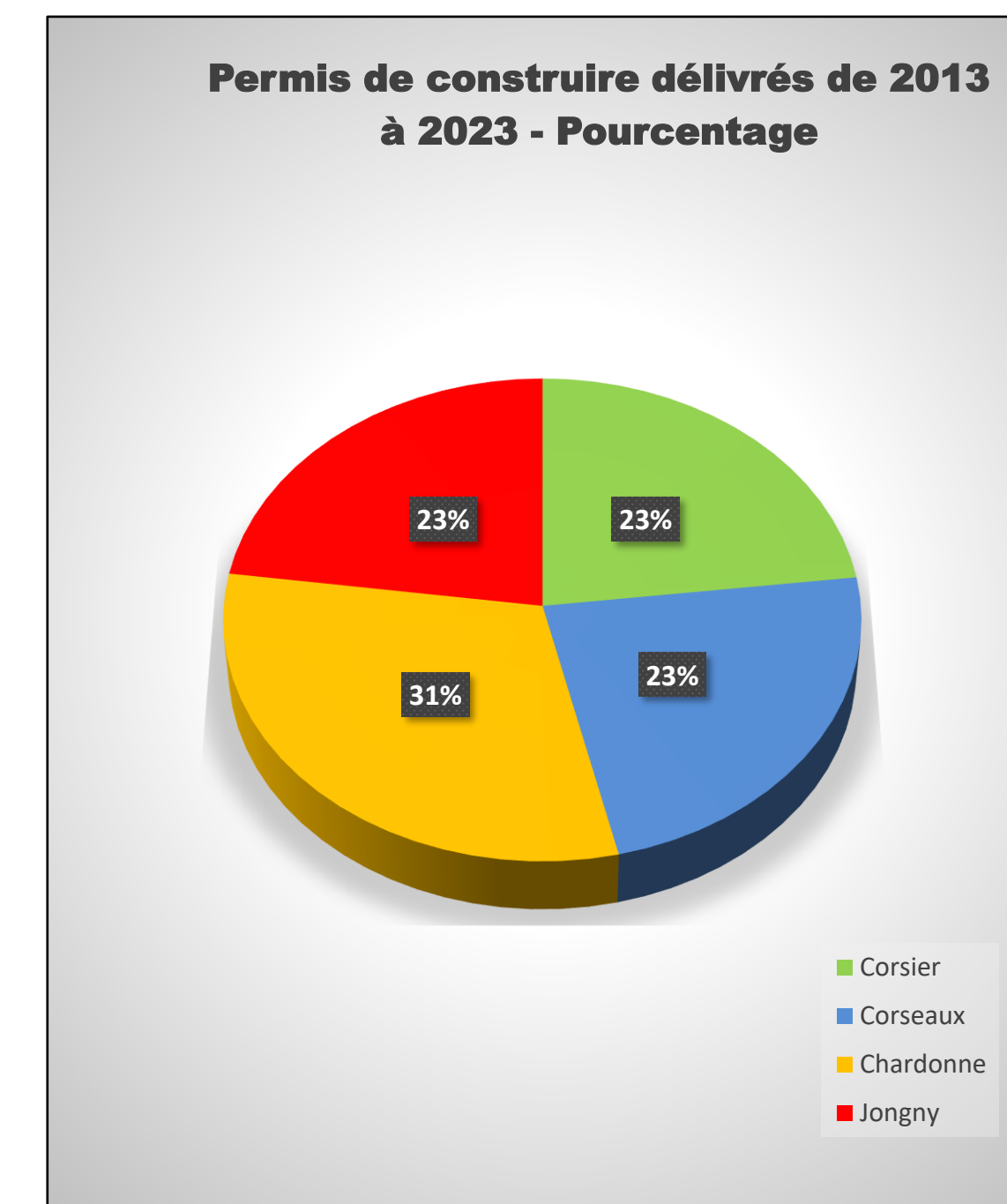
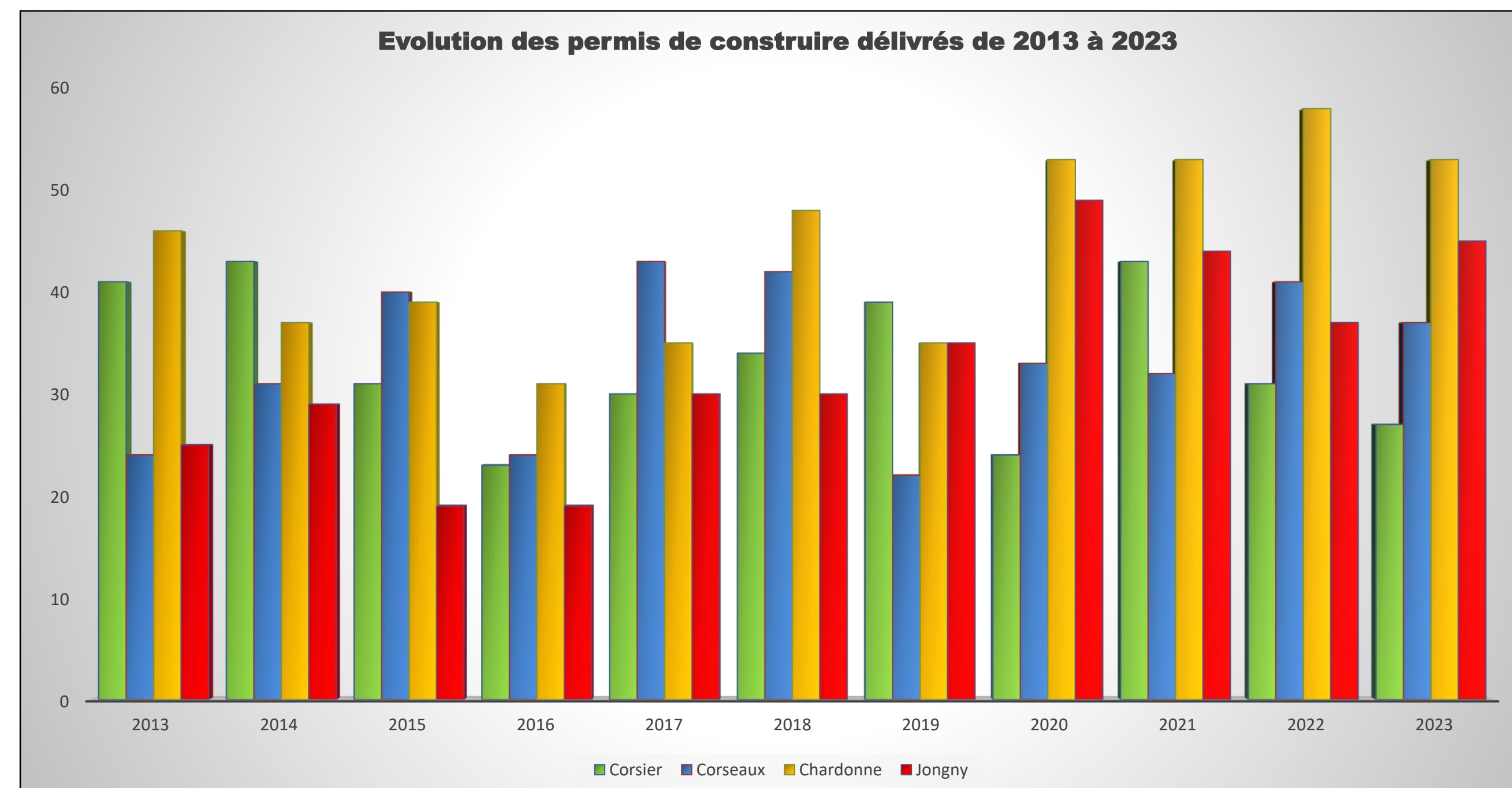


COMMUNES DE CORSIER, CORSEAUX, CHARDONNE, JONGNY
Statistiques police des constructions

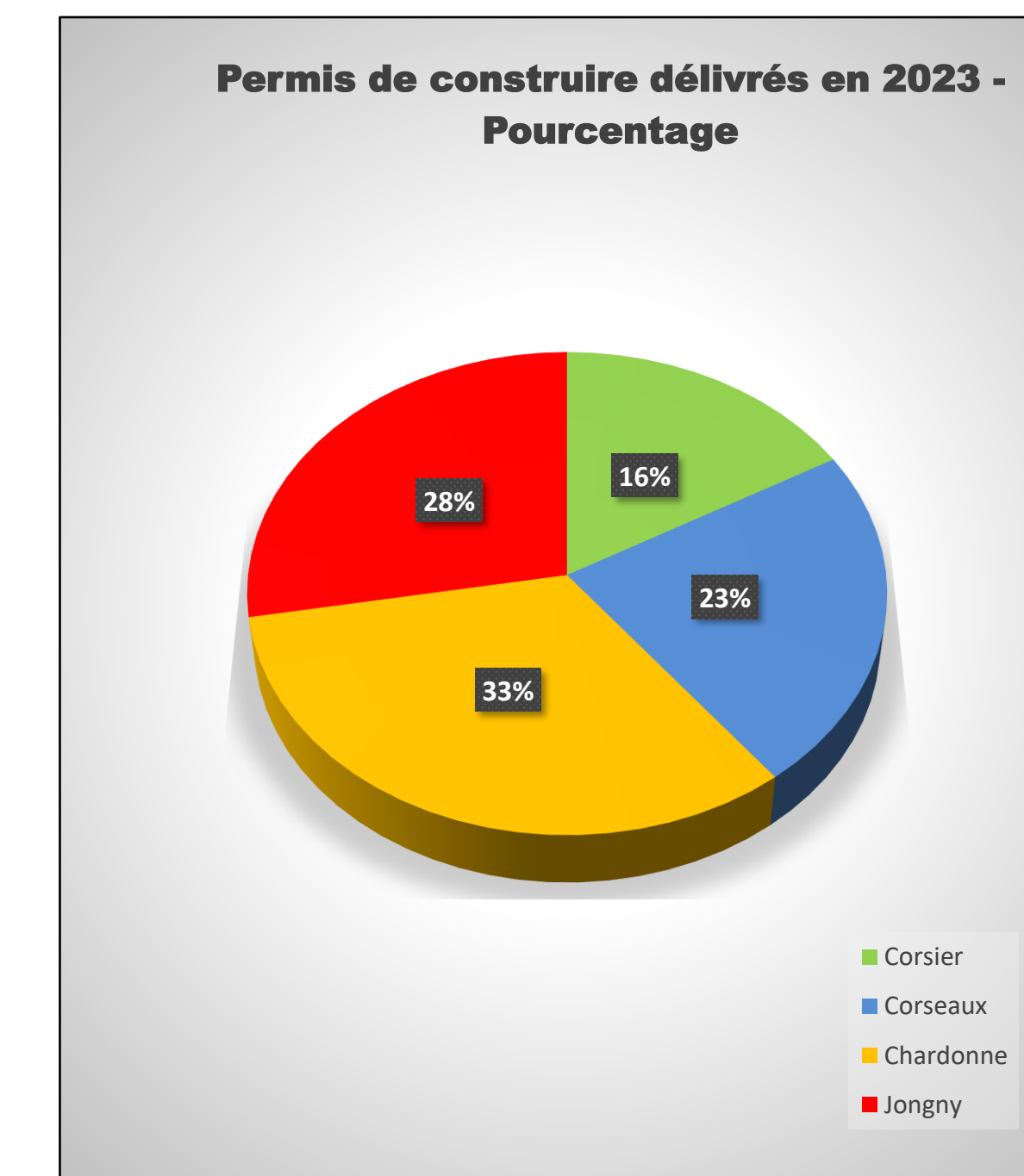


Evolution des permis de construire délivrés de 2013 et 2023 : Comparatif intercommunal

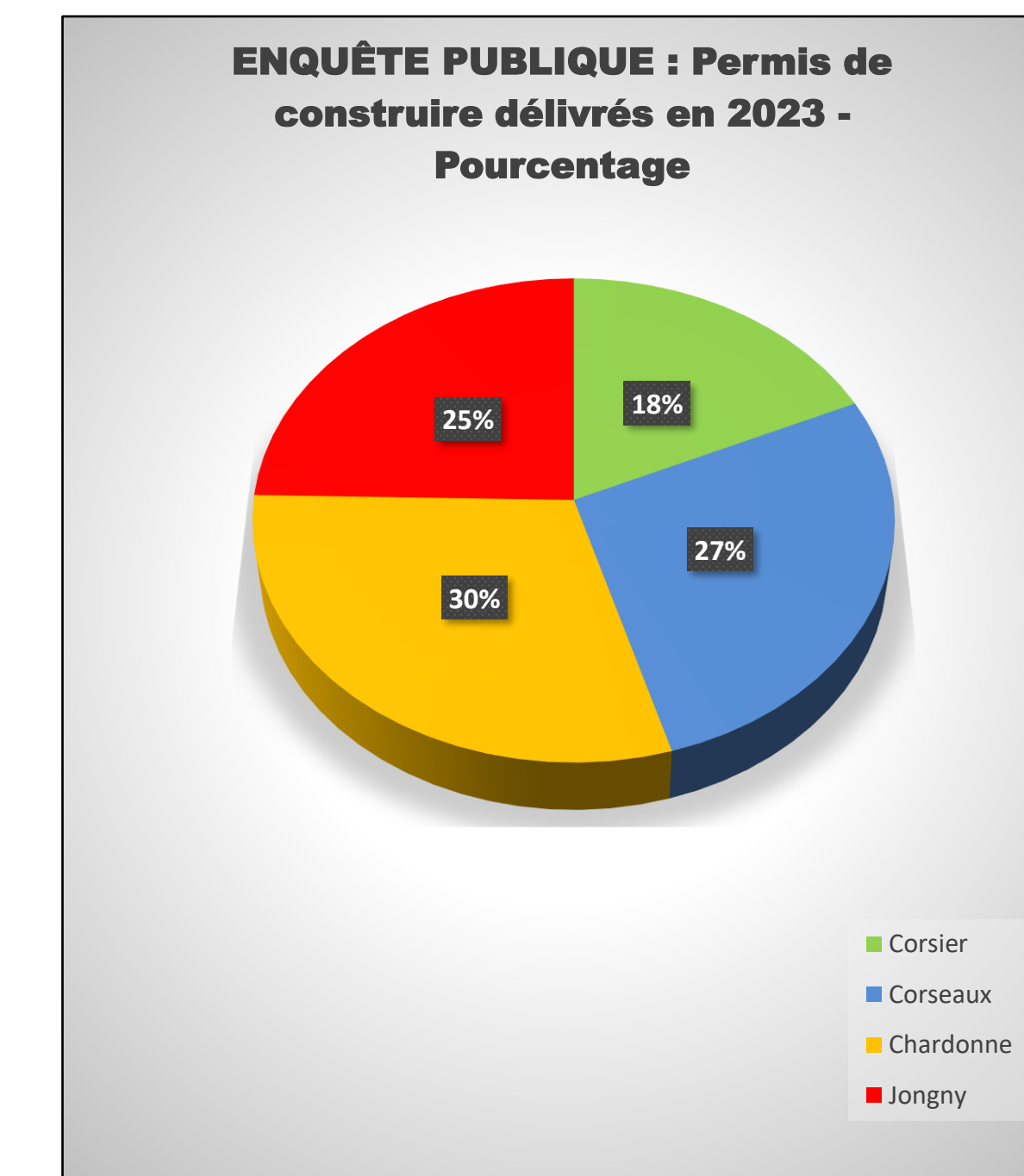
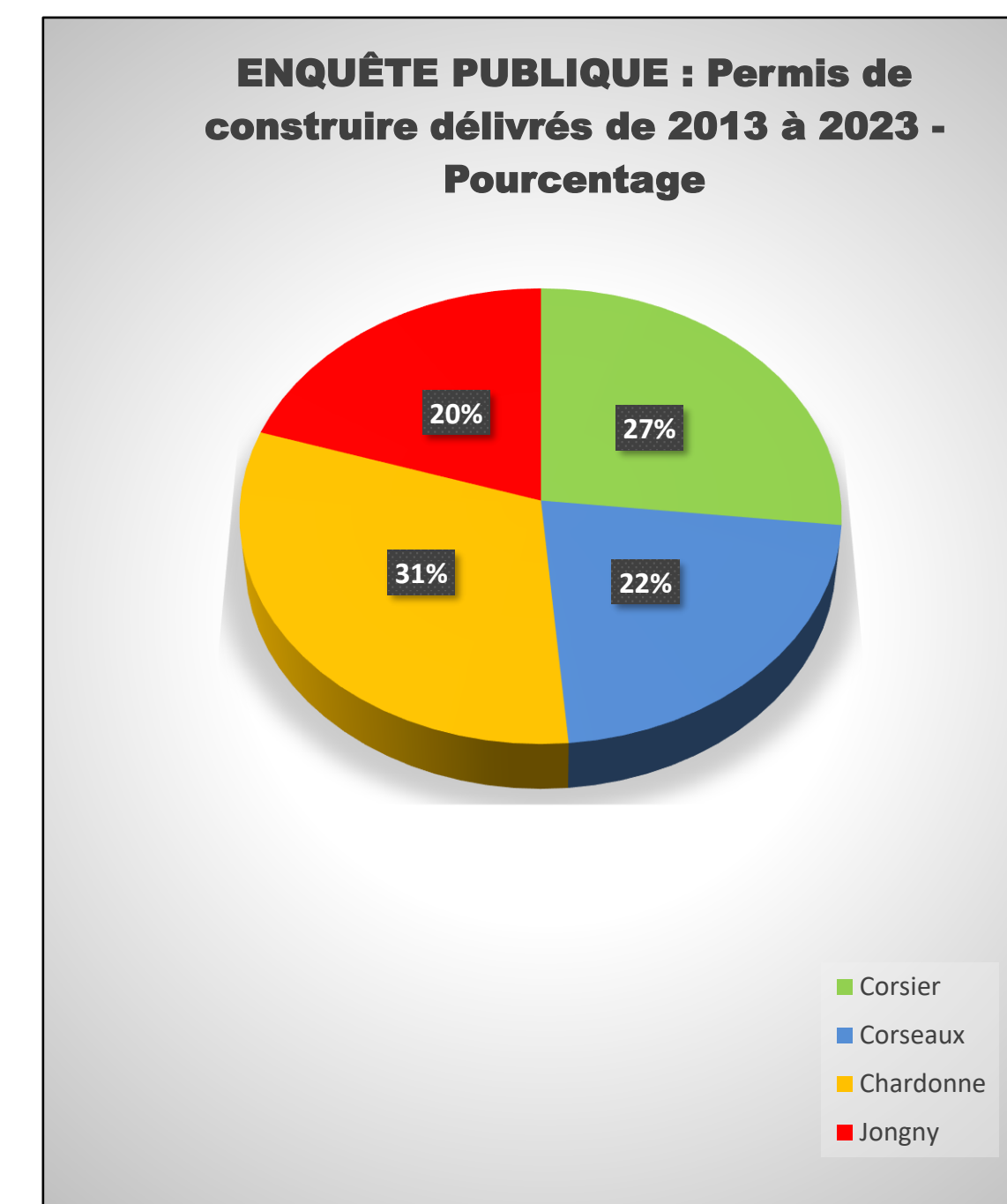
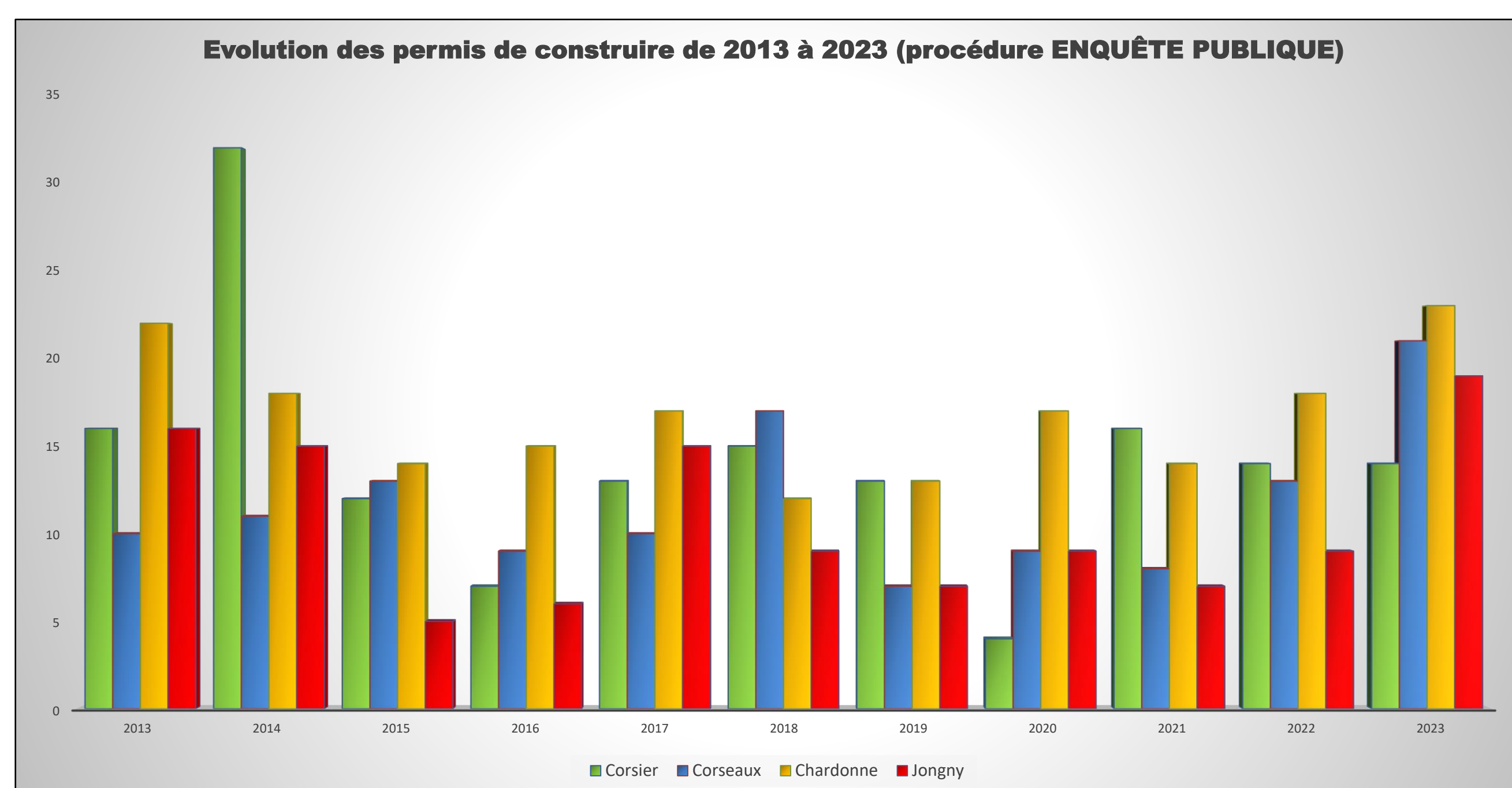
Permis de construire (PC) délivrés					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2013	41	24	46	25	136
2014	43	31	37	29	140
2015	31	40	39	19	129
2016	23	24	31	19	97
2017	30	43	35	30	138
2018	34	42	48	30	154
2019	39	22	35	35	131
2020	24	33	53	49	159
2021	43	32	53	44	172
2022	31	41	58	37	167
2023	27	37	53	45	162
Total	366	369	488	362	1585



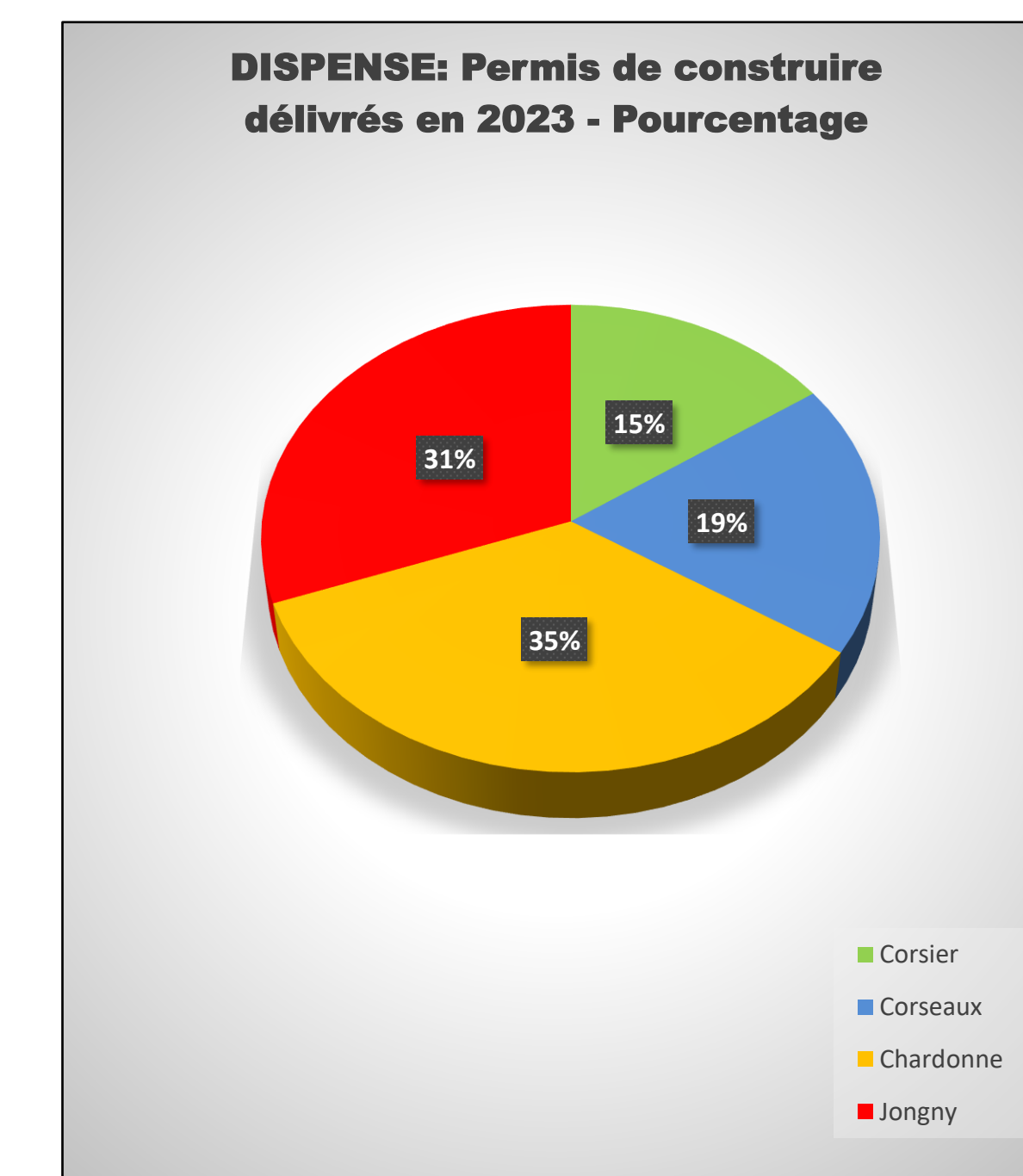
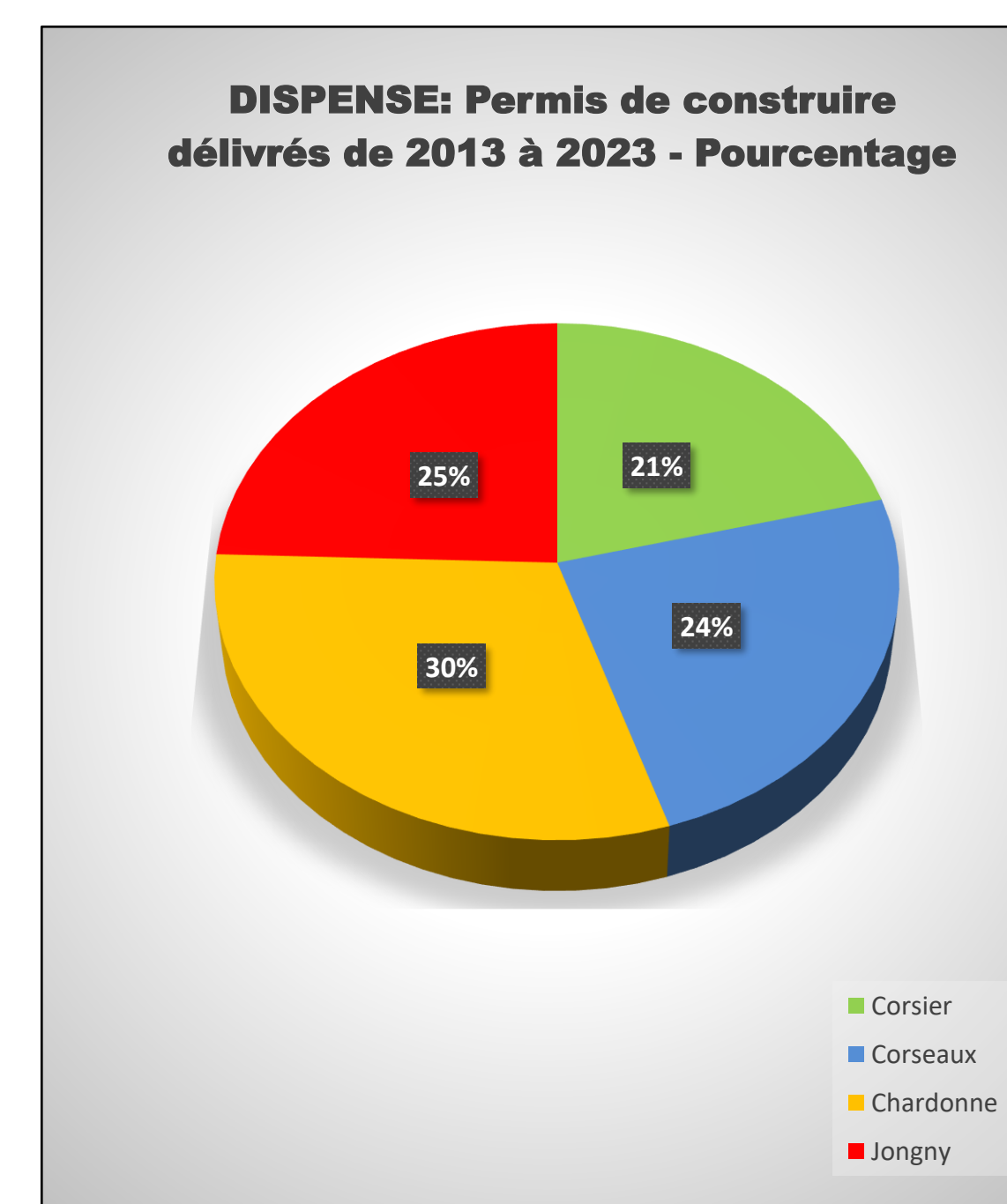
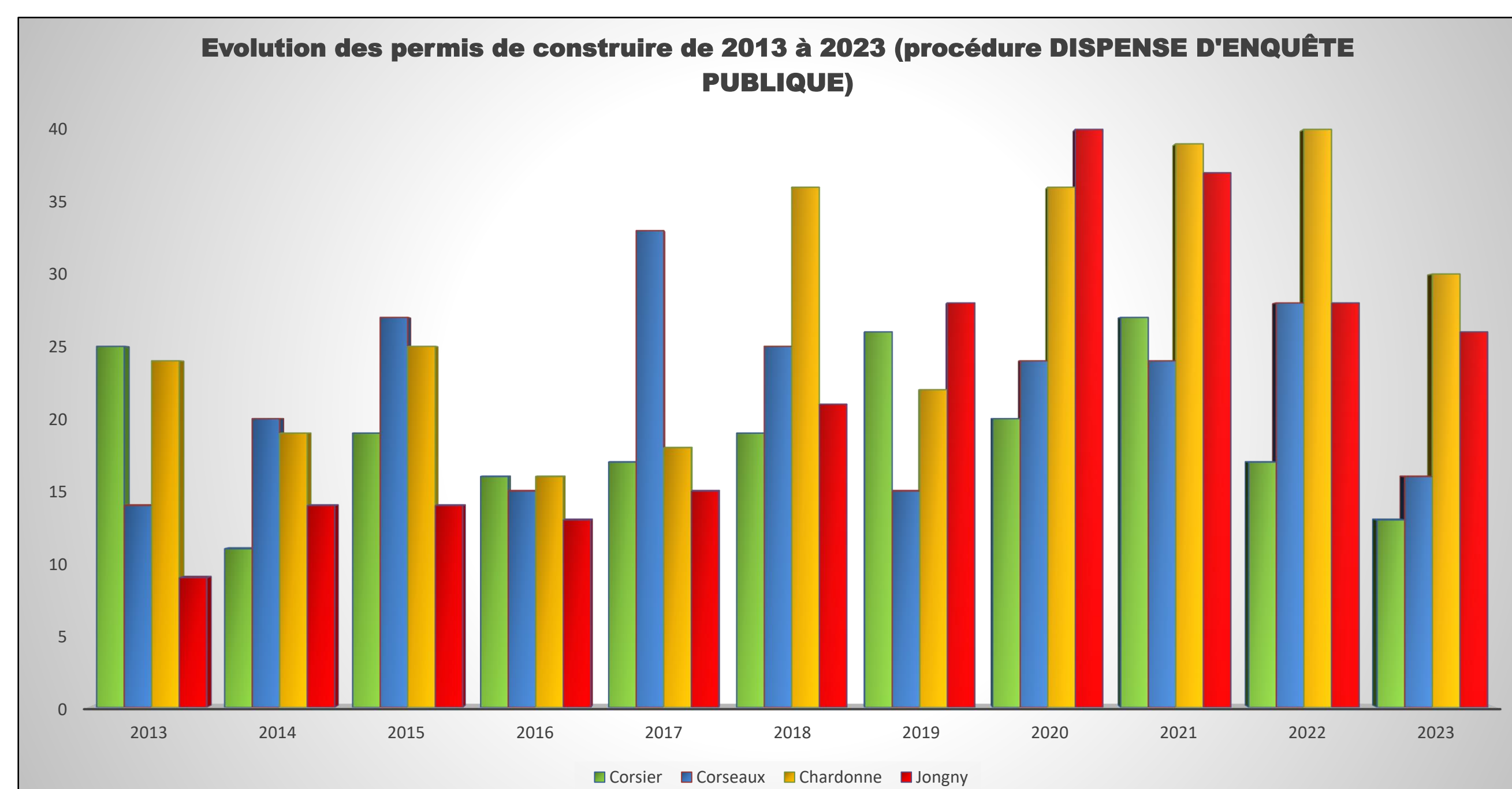
Permis de construire délivrés en 2023 : comparatif intercommunal



Permis de construire délivrés après procédure d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2013	16	10	22	16	64
2014	32	11	18	15	76
2015	12	13	14	5	44
2016	7	9	15	6	37
2017	13	10	17	15	55
2018	15	17	12	9	53
2019	13	7	13	7	40
2020	4	9	17	9	39
2021	16	8	14	7	45
2022	14	13	18	9	54
2023	14	21	23	19	77
Total	156	128	183	117	584



Permis de construire délivrés après procédure de dispense d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2013	25	14	24	9	72
2014	11	20	19	14	64
2015	19	27	25	14	85
2016	16	15	16	13	60
2017	17	33	18	15	83
2018	19	25	36	21	101
2019	26	15	22	28	91
2020	20	24	36	40	120
2021	27	24	39	37	127
2022	17	28	40	28	113
2023	13	16	30	26	85
Total	210	241	305	245	1001



COMMUNES DE CORSIER, CORSEAUX, CHARDONNE ET JONGNY
Statistiques police des constructions



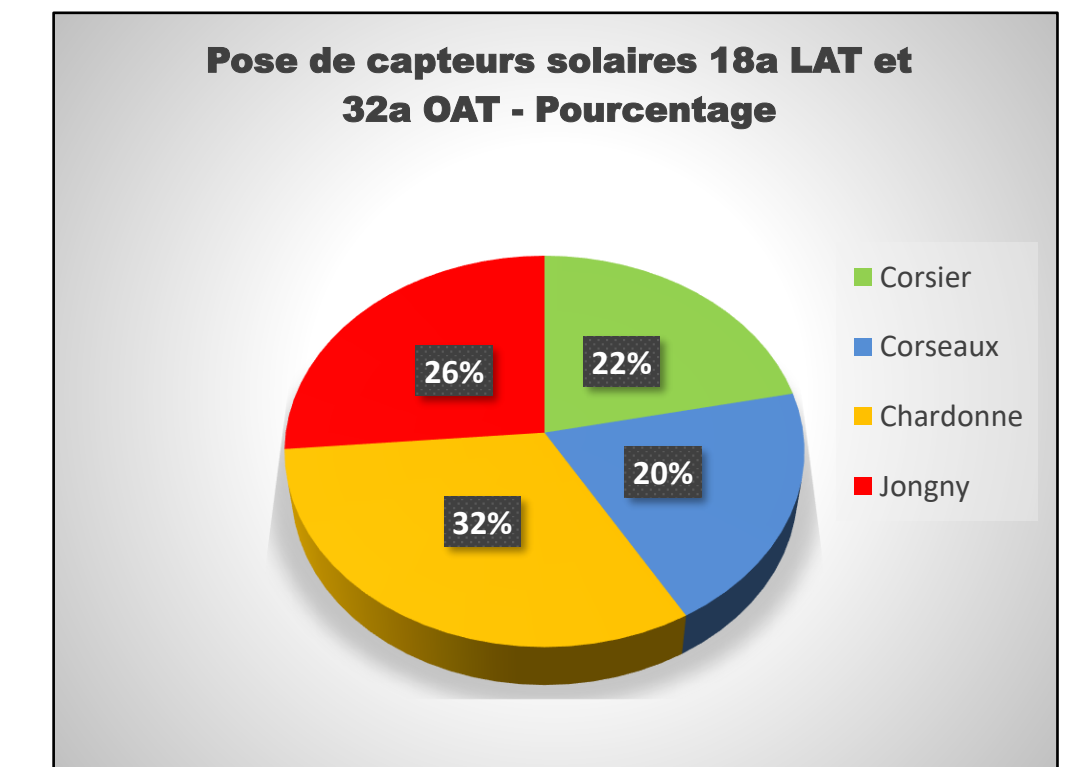
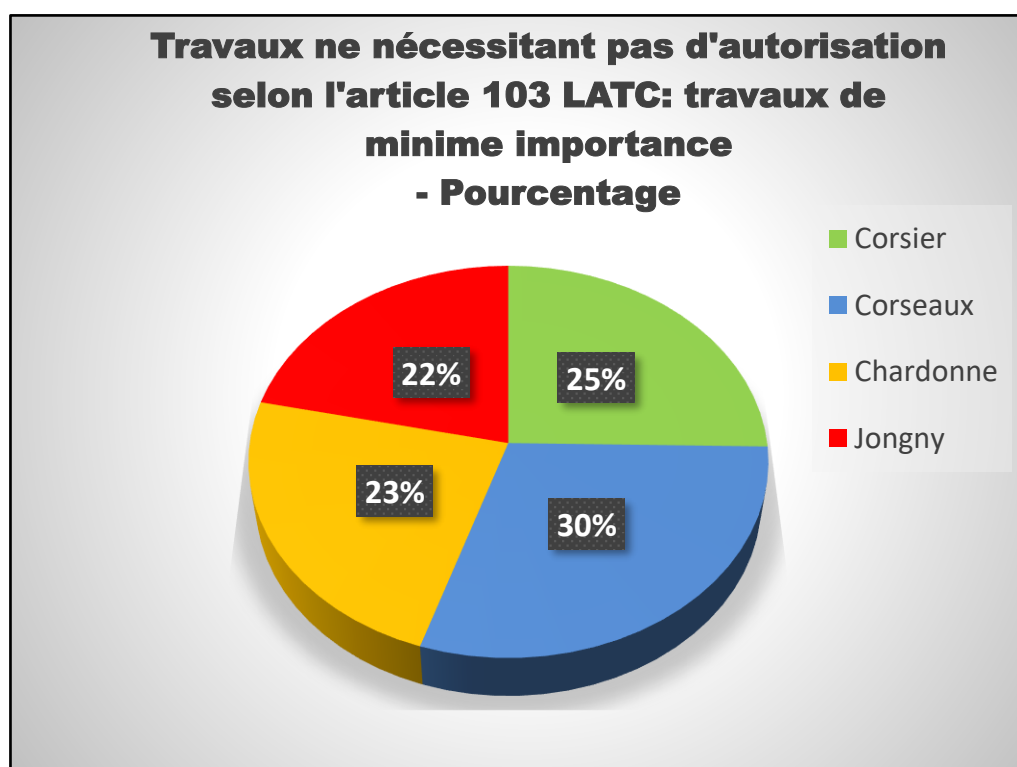
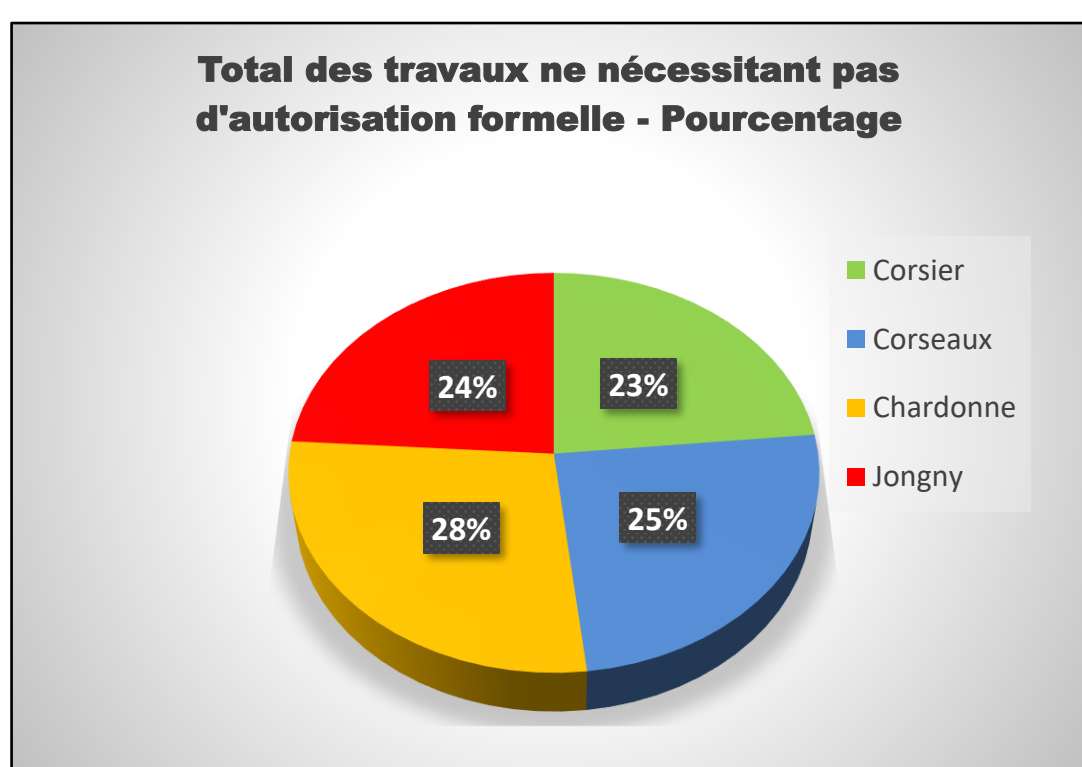
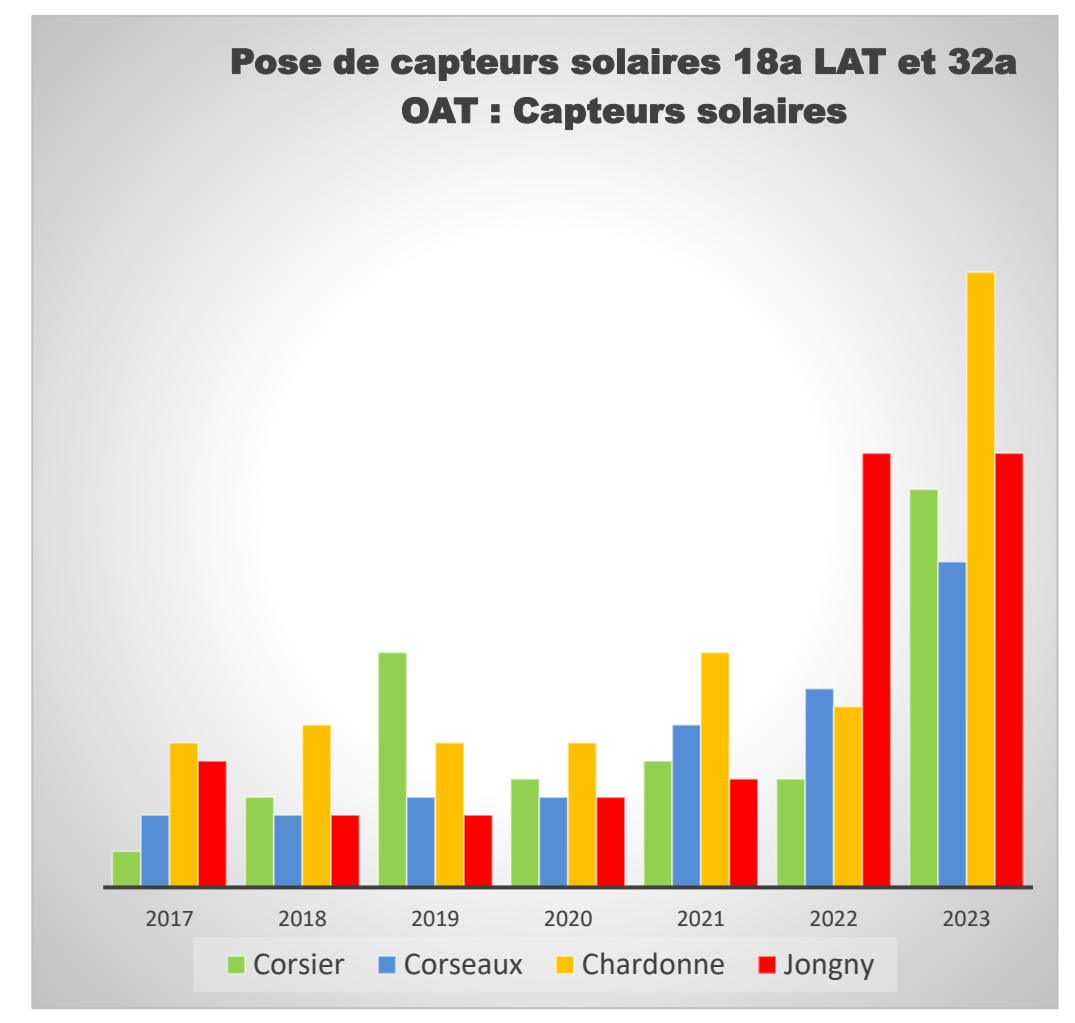
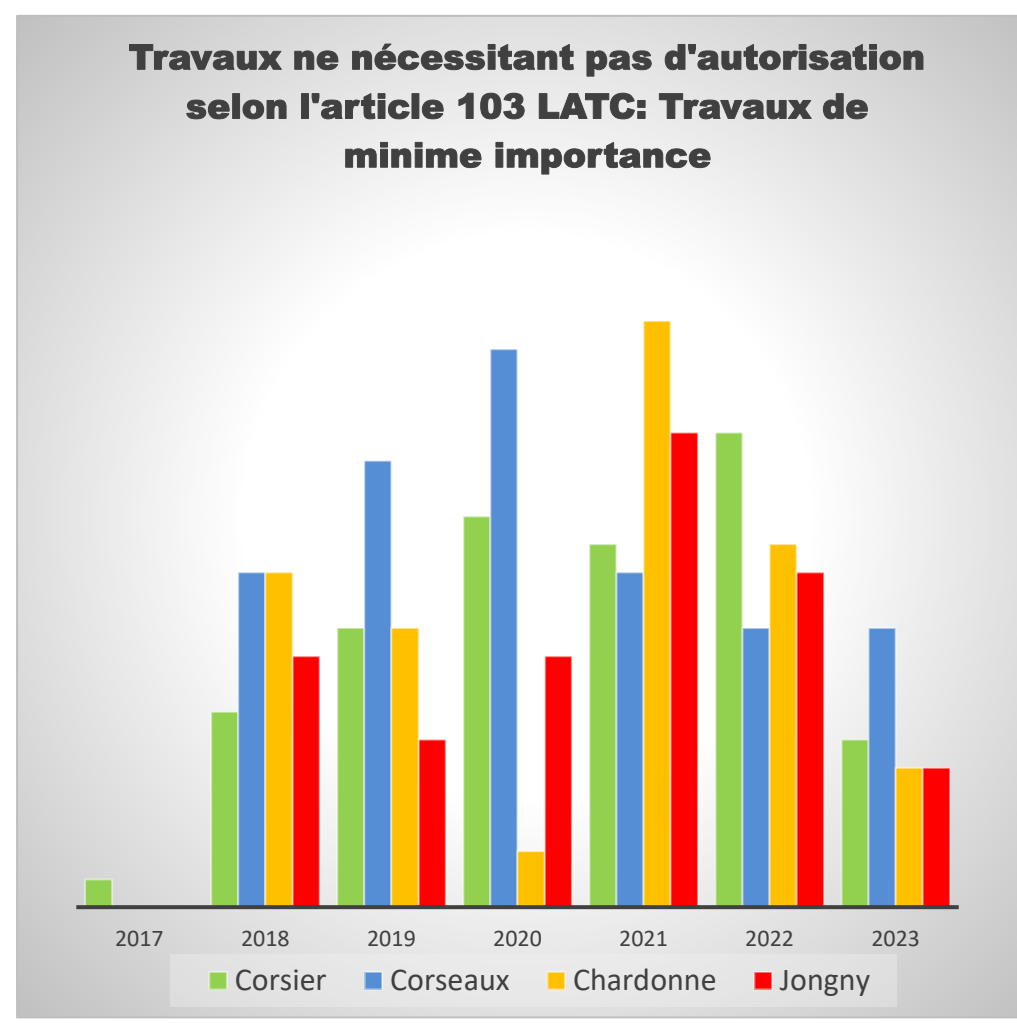
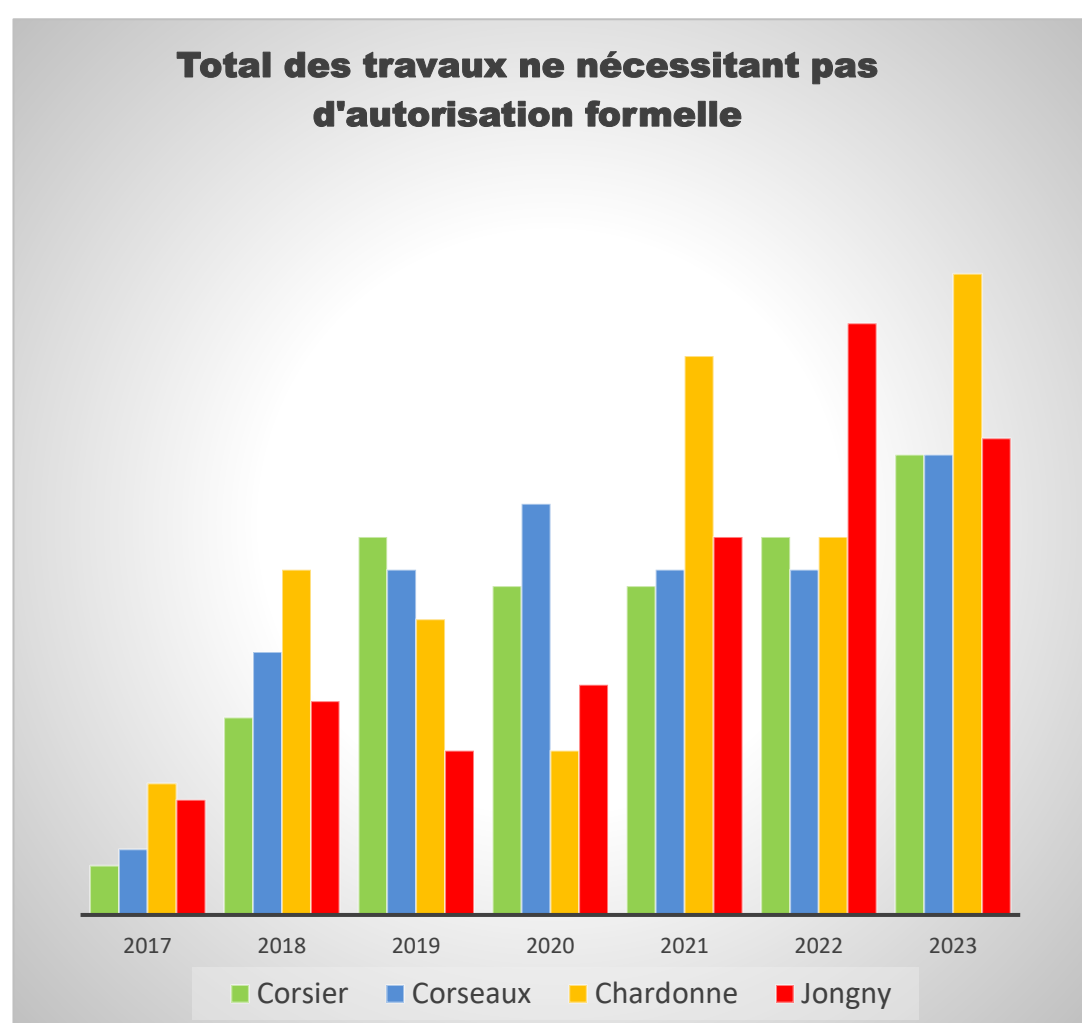
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle - Comparatif intercommunal

Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	3	4	8	7	22
2018	12	16	21	13	62
2019	23	21	18	10	72
2020	20	25	10	14	69
2021	20	21	34	23	98
2022	23	21	23	36	103
2023	28	28	39	29	124
Total	129	136	153	132	550

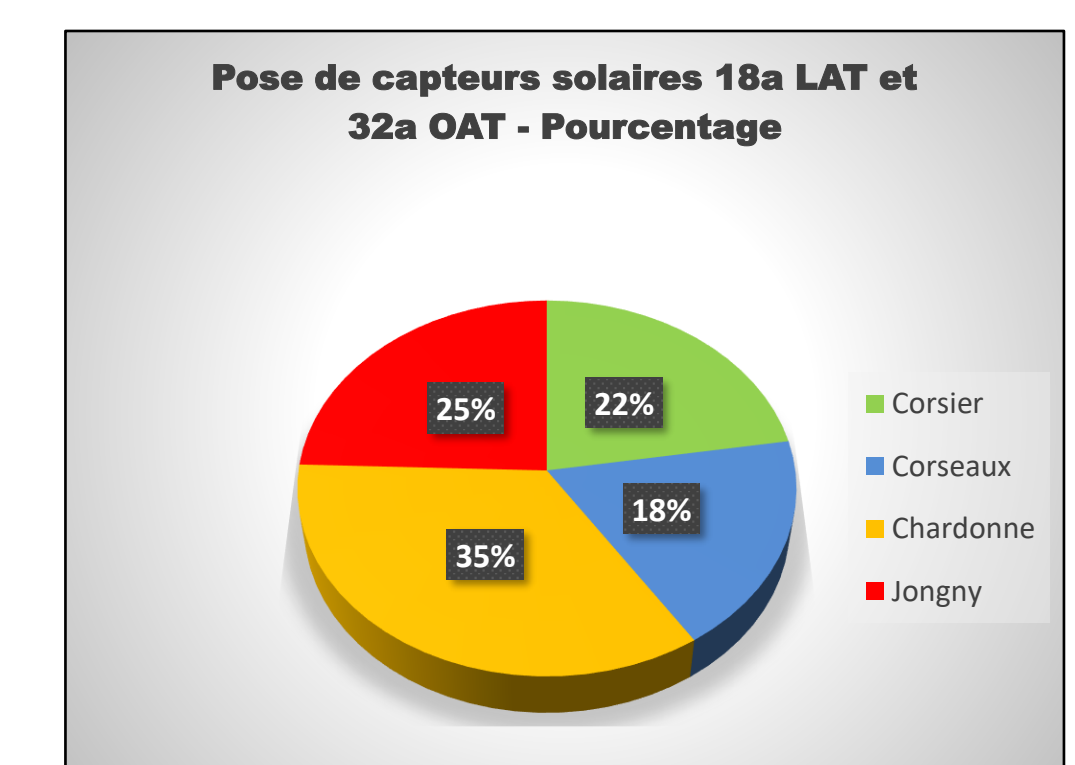
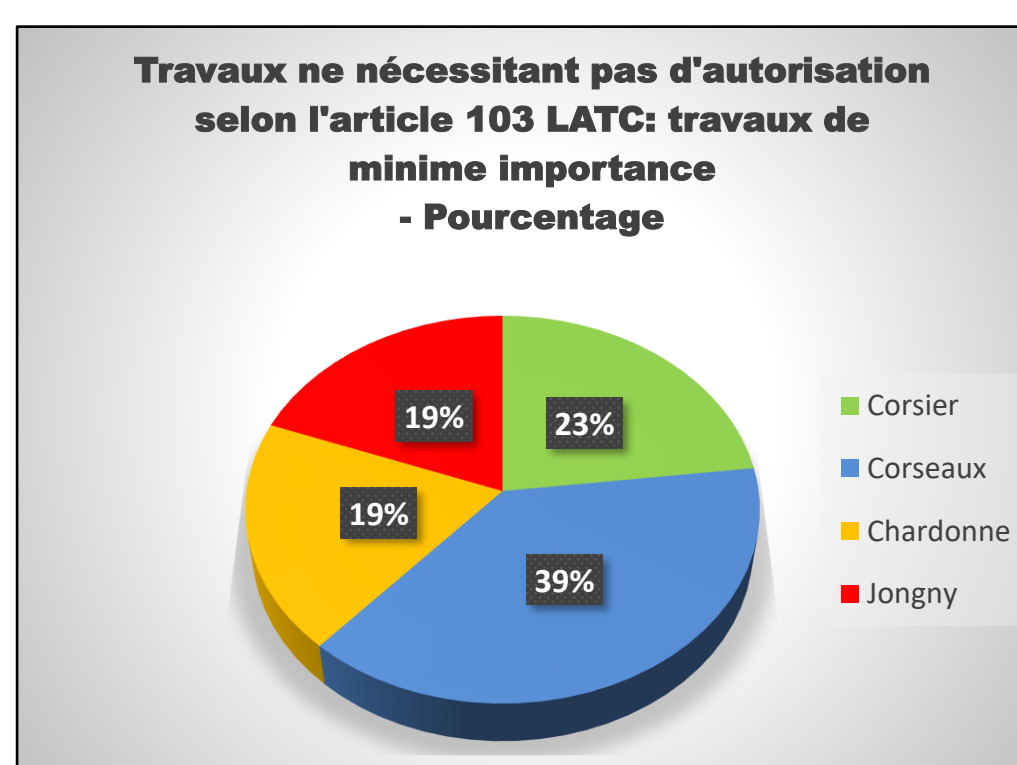
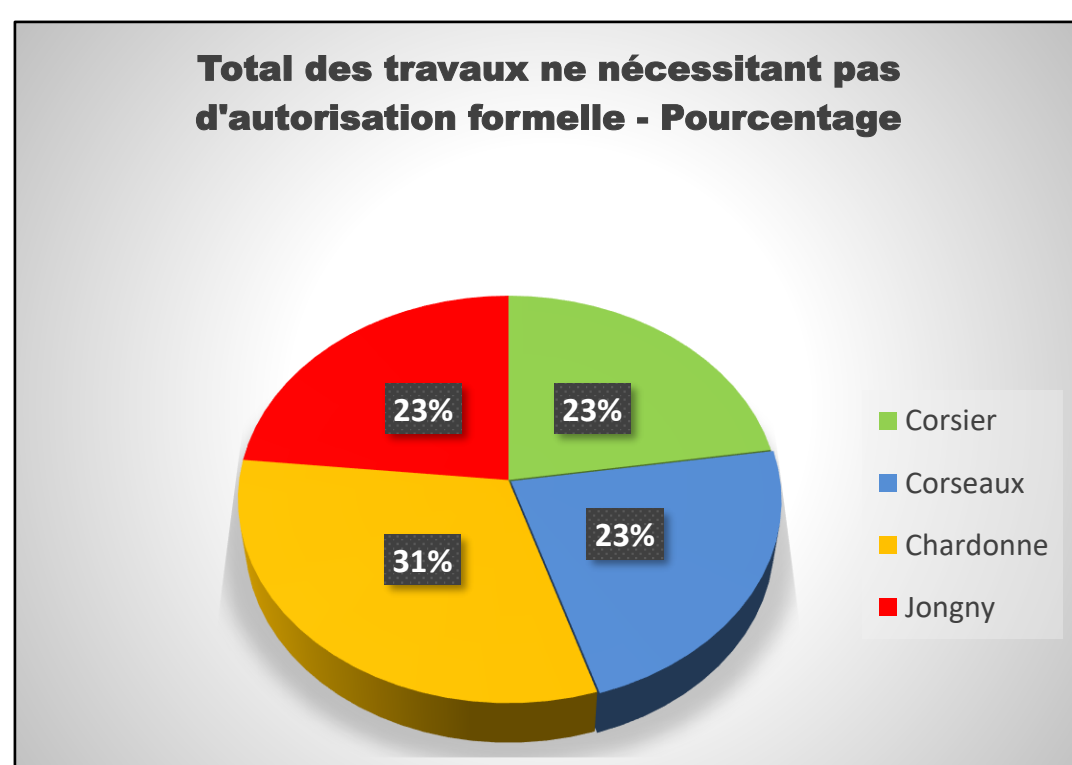
Travaux de minime importance selon article 103 LATC					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	1	0	0	0	1
2018	7	12	12	9	40
2019	10	16	10	6	42
2020	14	20	2	9	45
2021	13	12	21	17	63
2022	17	10	13	12	52
2023	6	10	5	5	26
Total	68	80	63	58	269

Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	2	4	8	7	21
2018	5	4	9	4	22
2019	13	5	8	4	30
2020	6	5	8	5	24
2021	7	9	13	6	35
2022	6	11	10	24	51
2023	22	18	34	24	98
Total	61	56	90	74	281

TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE DE 2017 A 2023

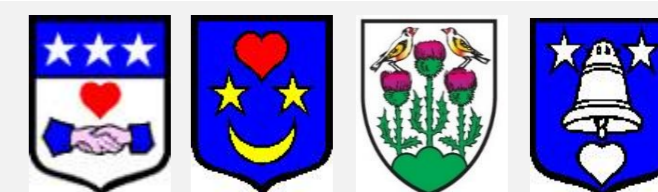


TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE EN 2023



COMMUNES DE CORSIER, CORSEAUX, CHARDONNE ET JONGNY

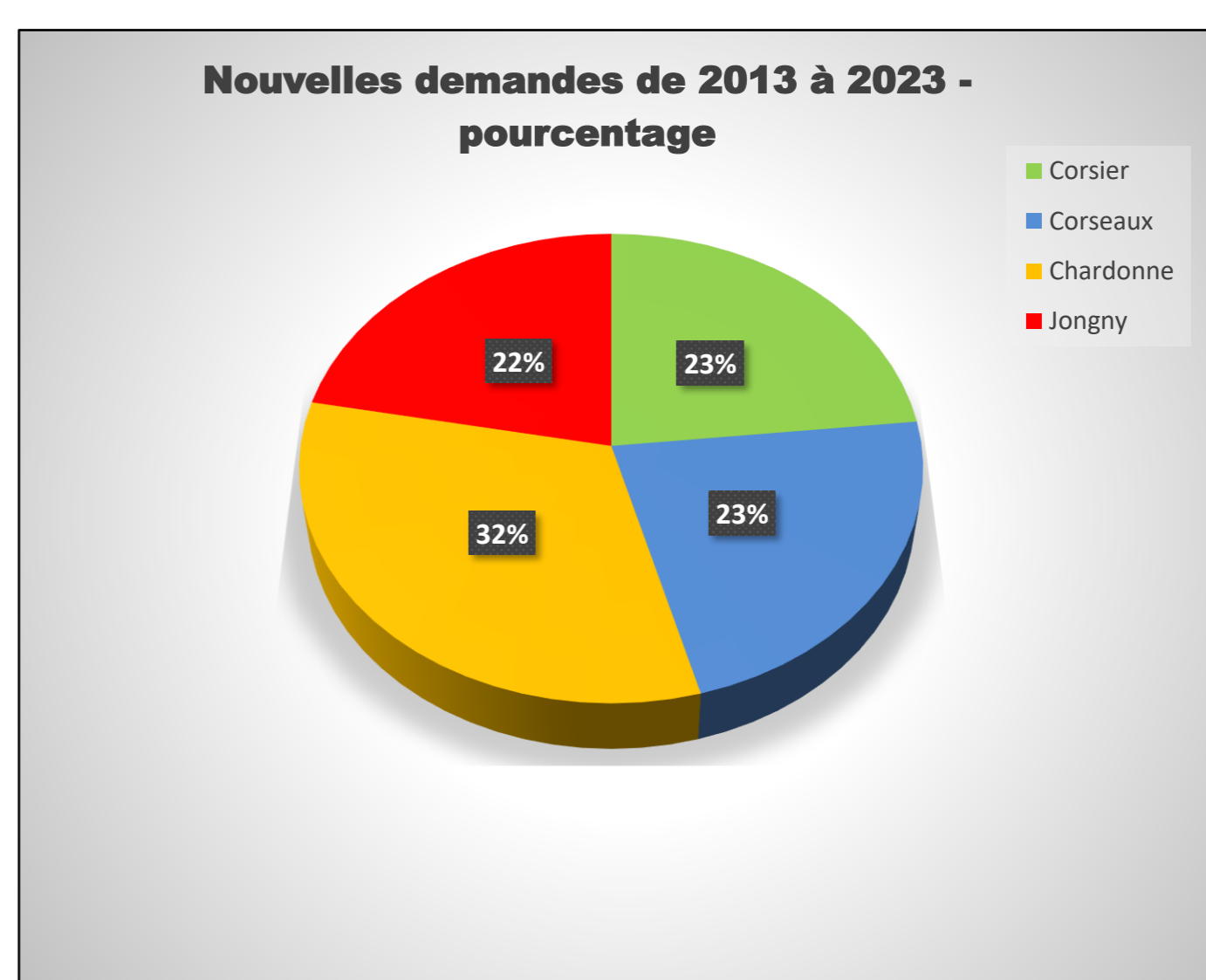
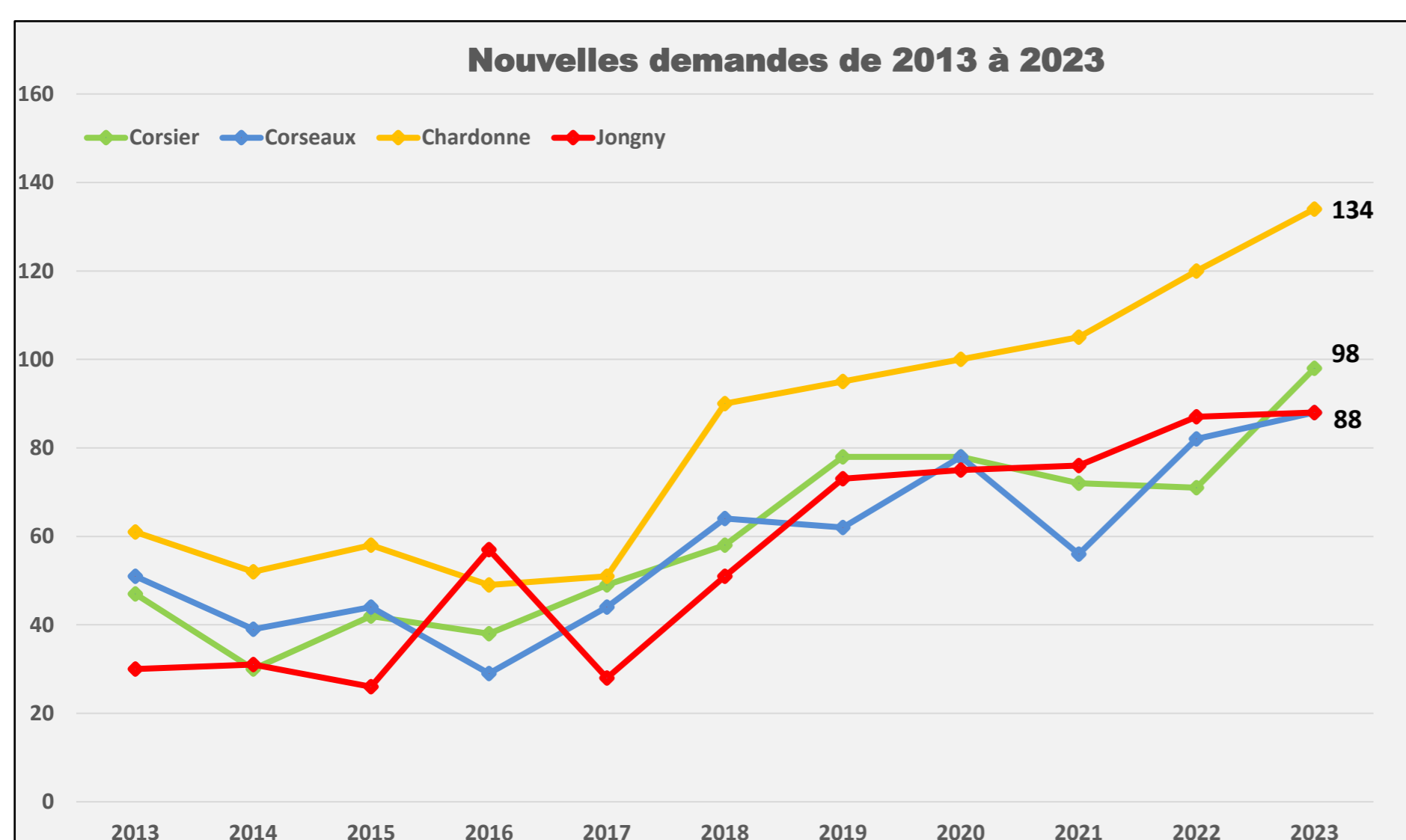
Statistiques police des constructions



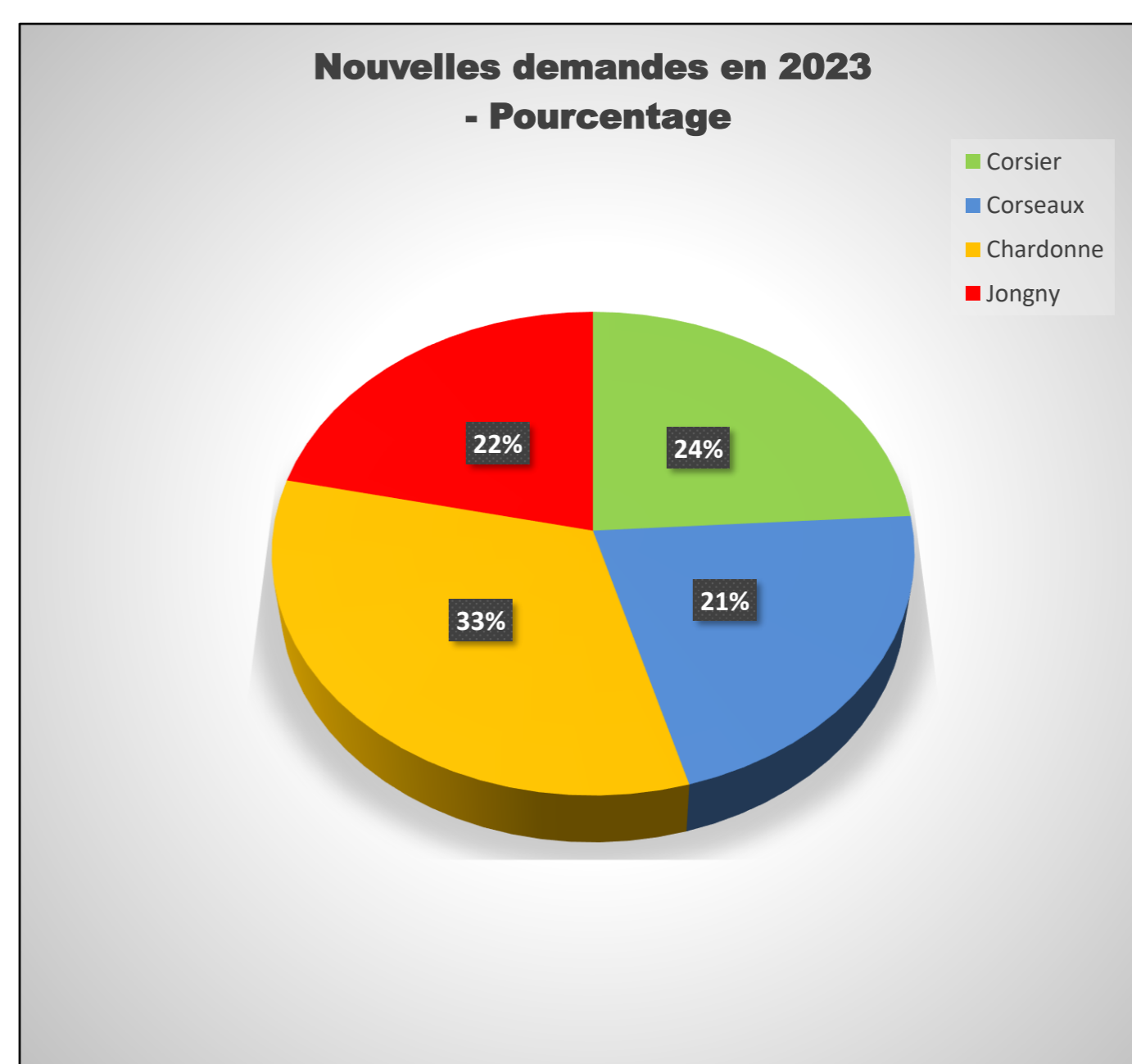
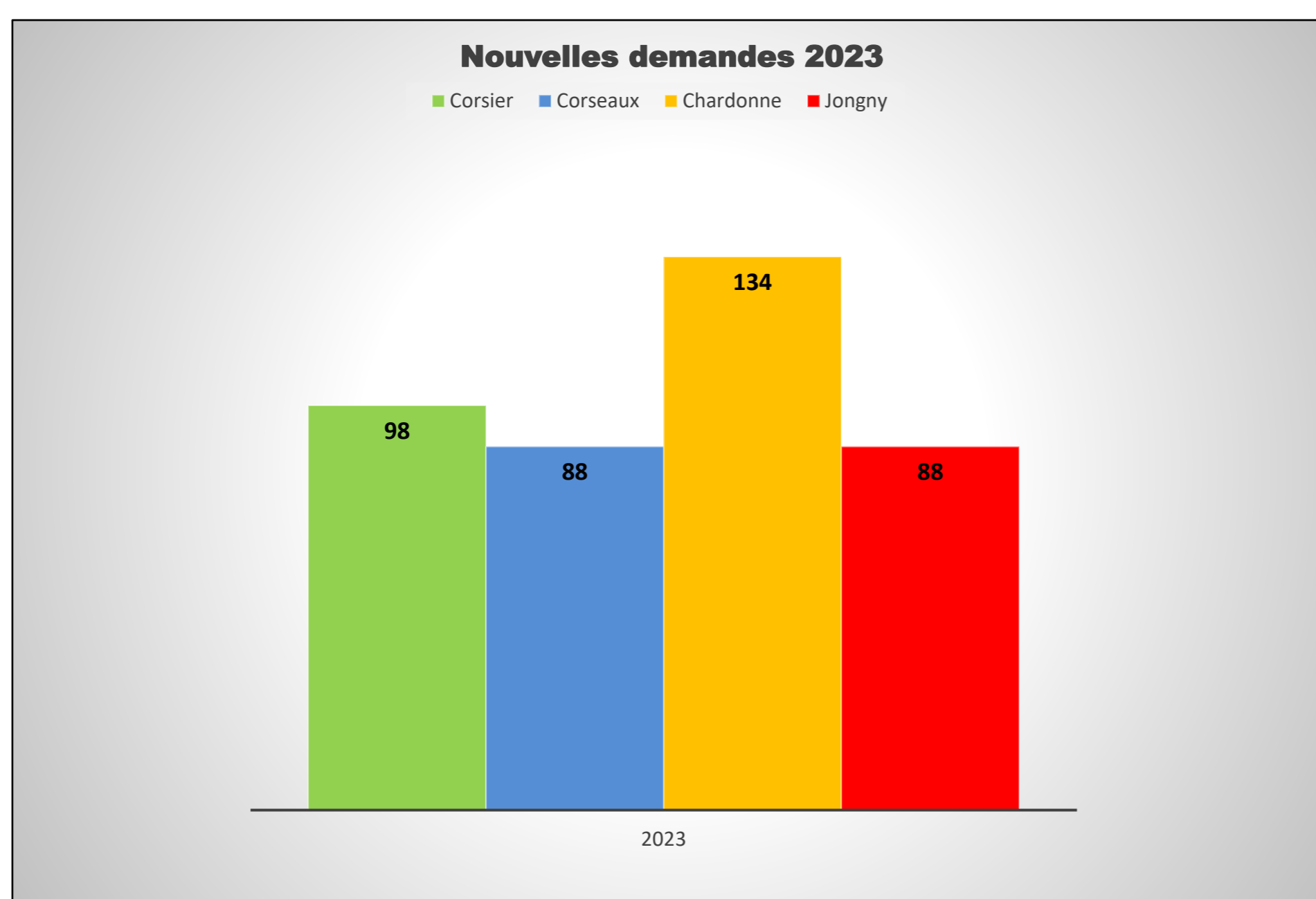
NOUVELLES DEMANDES ENREGISTREES PAR COMMUNE DE 2013 à 2023

	Nombre de dossiers ouverts				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2013	47	51	61	30	189
2014	30	39	52	31	152
2015	42	44	58	26	170
2016	38	29	49	57	173
2017	49	44	51	28	172
2018	58	64	90	51	263
2019	78	62	95	73	308
2020	78	78	100	75	331
2021	72	56	105	76	309
2022	71	82	120	87	360
2023	98	88	134	88	408
	661	637	915	622	2835
	2835				

NOUVELLES DEMANDES DE 2013 A 2023



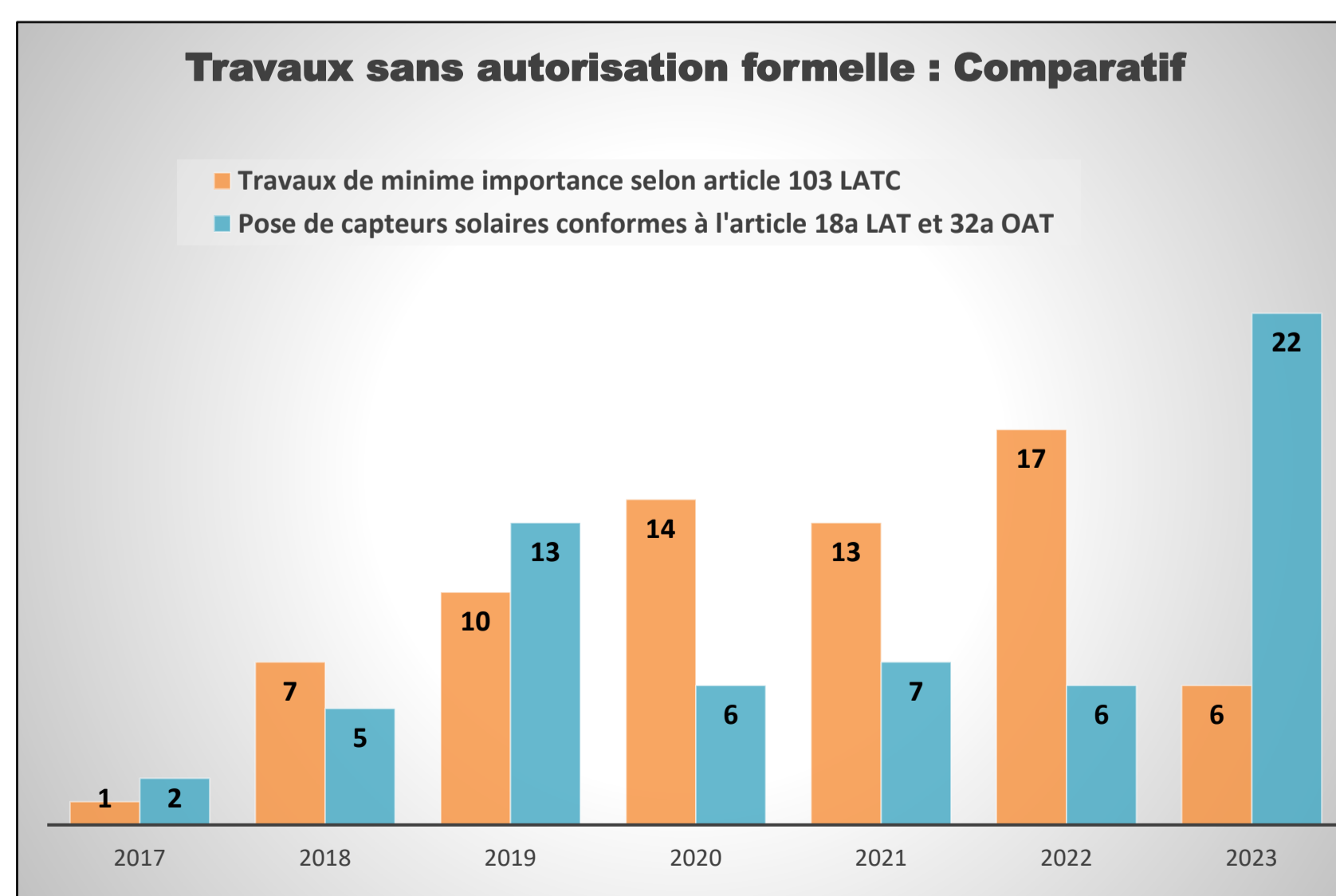
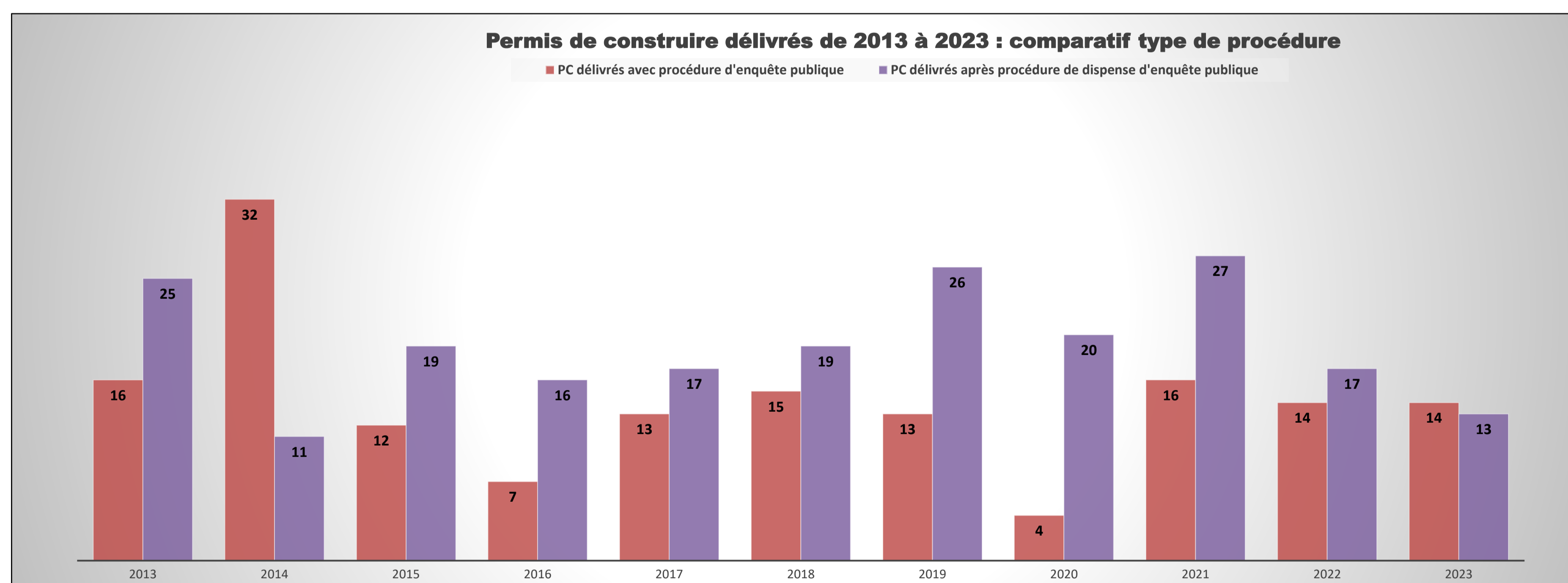
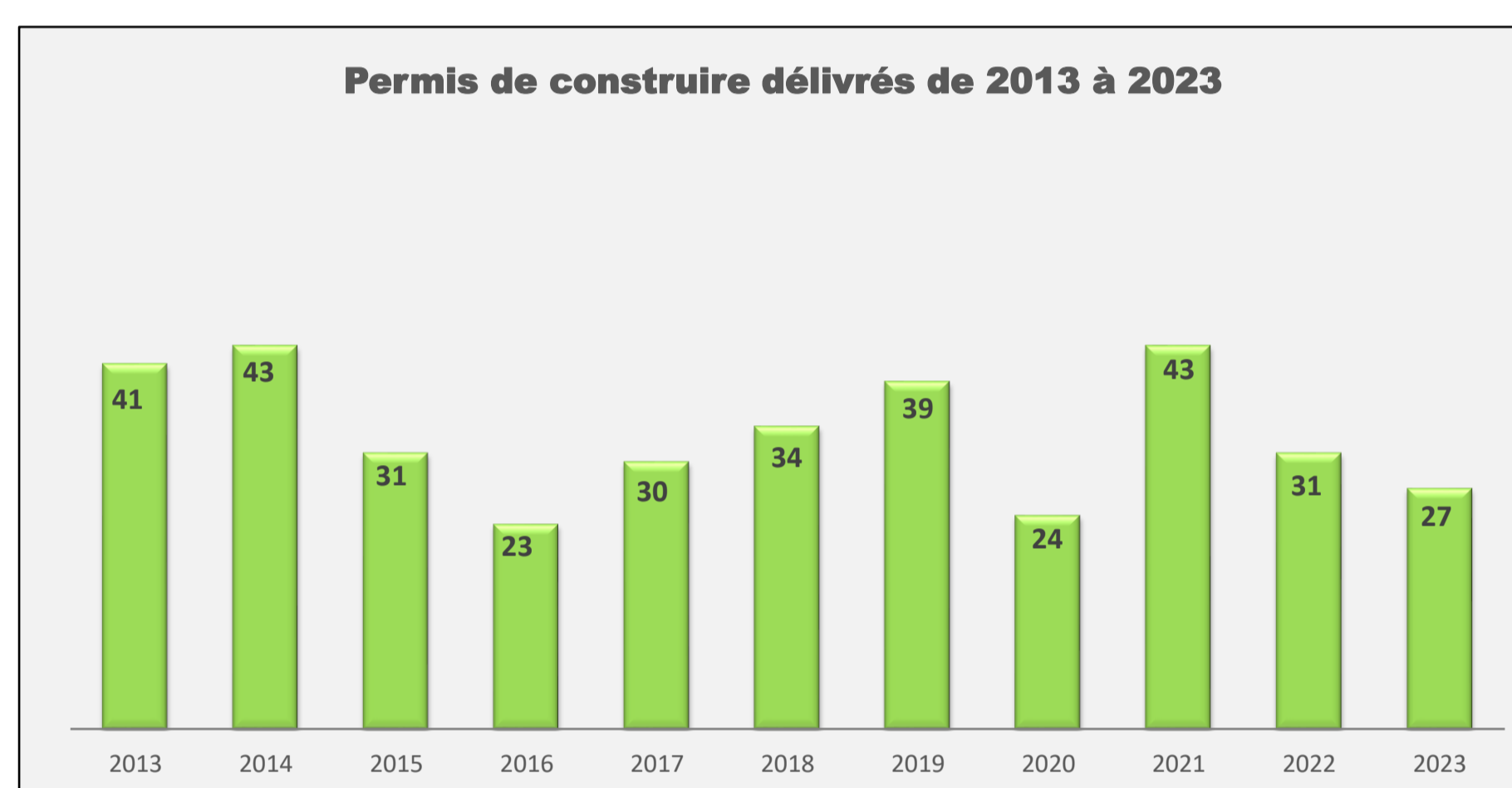
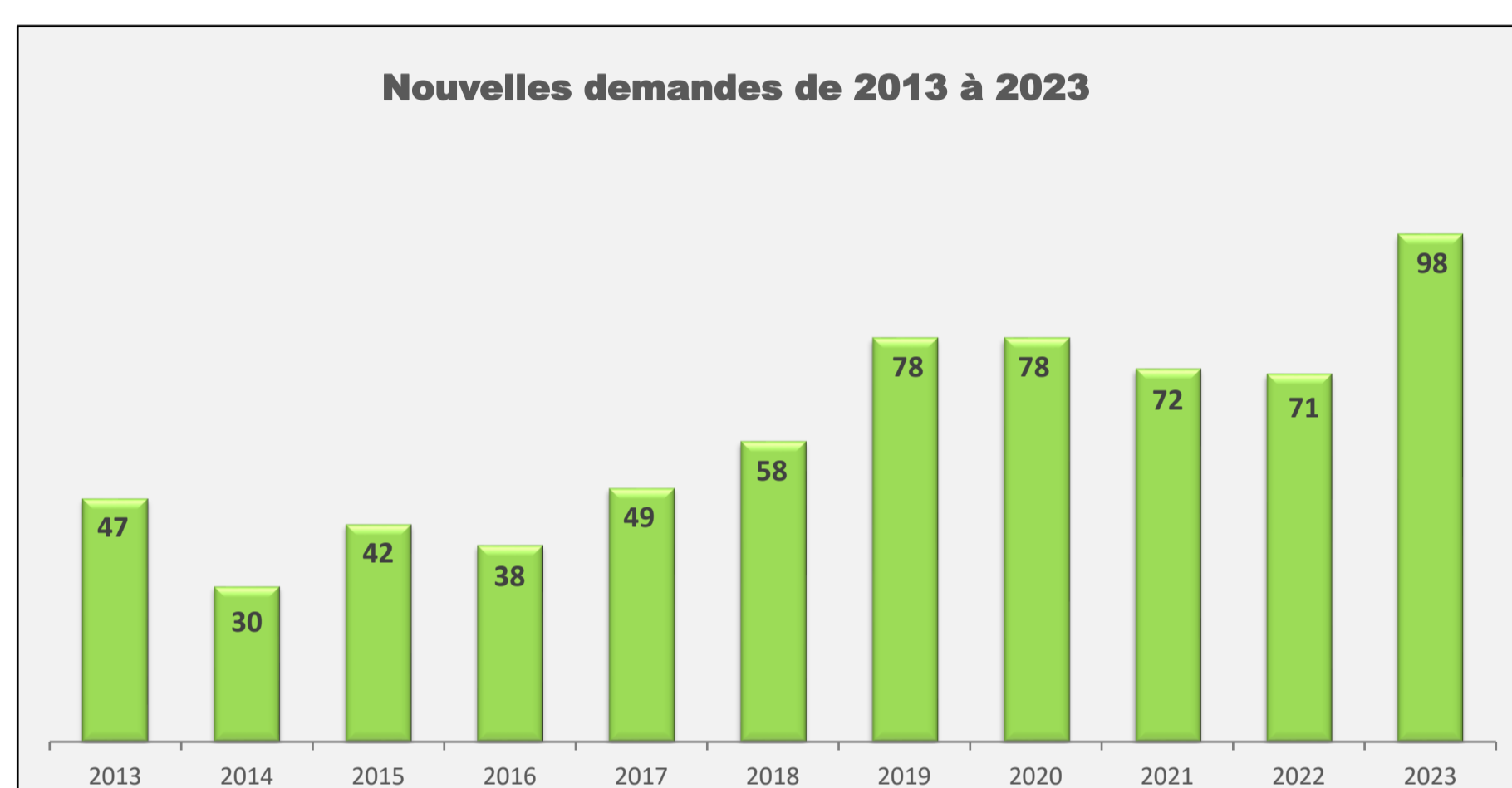
NOUVELLES DEMANDES EN 2023



COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY - STATISTIQUES DE 2013 A 2023



Nouvelles demandes		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT
2013	47	41	16	25	-	-	-
2014	30	43	32	11	-	-	-
2015	42	31	12	19	-	-	-
2016	38	23	7	16	-	-	-
2017	49	30	13	17	3	1	2
2018	58	34	15	19	12	7	5
2019	78	39	13	26	23	10	13
2020	78	24	4	20	20	14	6
2021	72	43	16	27	20	13	7
2022	71	31	14	17	23	17	6
2023	98	27	14	13	28	6	22
	661	366	156	210	129	68	61





Enfance et
Jeunesse

Rapport de gestion

de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier Enfance et Jeunesse

– Exercice 2023 –

Le document est disponible via :

https://asicc.ch/wp-content/uploads/2024/02/Preavis_01_2024_Rapport-de-gestion-2023-ASICC- VFinale.pdf

RAPPORT DE GESTION ASICC 2023 A L'ATTENTION DES COMMUNES DU CERCLE DE CORSIER – PRESCOLAIRE

Les dénominations de personnes, fonctions et professions désignées au masculin dans le texte s'appliquent également au féminin.

Les activités du Réseau LAC et le détail des comptes de l'exercice 2023 figurent dans le rapport du Réseau et dans les lignes des comptes de chaque Commune du Cercle de Corsier

- [Réseau LAC \(reseaulac.ch\)](http://reseaulac.ch)

Création du Réseau d'Accueil de jour des enfants ASICC

L'enjeu du renouvellement de l'ensemble des réseaux d'accueil de jour du canton de Vaud en 2025 a incité les membres du Comité de Direction de l'ASICC à analyser l'avenir de la participation des Communes du Cercle de Corsier au sein du Réseau transitoire LAC. Deux options s'offraient aux Communes du Cercle :

- Poursuivre la collaboration au sein du Réseau LAC en intégrant le parascolaire dans ledit Réseau ;
- Sortir du Réseau LAC pour créer un réseau d'accueil de jour propre aux Communes du Cercle de Corsier et en confier la gestion à l'ASICC.

Afin d'étudier ces deux options, un mandat a été confié par les Communes du Cercle à « Service Famille Management ». Sur la base de leur rapport, deux Communes ont exprimé leur souhait de rester au sein du Réseau LAC et les deux autres, le souhait d'en sortir et de créer le Réseau ASICC. L'unanimité de rester au sein du Réseau LAC n'étant pas remplie par les Communes partenaires, il a été décidé de mettre un terme au Réseau transitoire. Les Municipalités des Communes du Cercle ont ainsi validé la création de leur propre Réseau d'accueil de jour des enfants.

Dans la perspective de la création du nouveau réseau opérationnel le 1^{er} janvier 2025 et de sa reconnaissance par la Fondation pour l'Accueil de jour des enfants du canton de Vaud (FAJE), une procédure dite qualifiée de modification des statuts au sens de l'art. 113 de la loi sur les communes a été lancée pour confier la gestion du futur réseau et de l'accueil préscolaire à l'ASICC.

Au terme de la procédure, le Conseil Intercommunal (CI) de l'ASICC et les quatre Conseils communaux des Communes du Cercle de Corsier ont validé les nouveaux statuts de l'ASICC qui ont été envoyés au Canton le 18 décembre 2023 pour validation.

Outre la modification des statuts de l'ASICC, la création du Réseau a nécessité la mise en place de plusieurs chantiers :

- La révision du Règlement du CI permettant une augmentation du nombre de conseillers intercommunaux ;
- L'élaboration du dossier de reconnaissance du nouveau Réseau auprès de la Fondation pour l'Accueil de jour des enfants du canton de Vaud (FAJE),
- La définition d'une grille tarifaire pour le préscolaire et le parascolaire ;

- La création du règlement du Réseau ;
- La création de directives propres au parascolaire et au préscolaire.

Projets de structures préscolaires en cours

- Le projet de transformation de l'EMS du Mont-Pèlerin a été mis à l'enquête et les réflexions sur les aménagements intérieurs et extérieurs, en collaboration avec l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) sont bien avancés.
- Le projet d'architecture à Jongny pour la création d'un accueil collectif de jour pré et parascolaire et l'agrandissement du site scolaire de Jongny a été mis au concours. Le projet retenu est le N°5 – JACK.
- Le plan d'affectation permettant la création de 88 places d'accueil préscolaire à Corseaux est en attente de validation en raison de recours interjetés devant le Tribunal fédéral.

Fonctionnement des deux structures d'accueil préscolaires



Rapport rédigé par Helena Petersen, directrice pédagogique

La structure d'accueil « Les Ecureuils » aux Monts-de-Corsier est désormais gérée par l'ASICC depuis le 1^{er} Août 2022 et collabore avec succès avec les différents partenaires et communes du Cercle de Corsier depuis son entrée dans le réseau LAC.

La collaboration avec la nouvelle structure d'accueil préscolaire de Corsier sur Vevey « Aux Aventuriers », ouverte en janvier 2023, permet notamment une mutualisation des connaissances et des compétences.

La SAP Les Ecureuils, dont le taux de remplissage est en moyenne de 90%, répond au mieux aux demandes de placement qui sont toujours en augmentation dans la région.

La SAP accueille jusqu'à 44 enfants par jours. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 19h. Les enfants accueillis sont répartis en trois secteurs :

- 10 bébés : âgés de 3 mois à 18/24 mois
- 14 trotteurs : âgés de 18/24 mois à 30/35 mois
- 20 moyens : âgés de 30/35 mois à l'entrée de l'école

L'équipe de la SAP (18.5 EPT), composée d'une équipe éducative, d'un cuisinier, d'une aide de maison, d'une apprentie et de stagiaires est soucieuse de se former en continue afin d'offrir une prise en charge de qualité. Elle est très engagée dans divers activités et projet en phase avec la nature et l'impact environnemental. Les enfants profitent notamment de la nature environnante à travers le canapé forestier qui a été construit par l'équipe et des familles en juin 2021.



Rapport rédigé par Cindy Isoz, directrice pédagogique

La Structure d'accueil préscolaire « Aux Aventuriers » de Corsier-sur-Vevey a ouvert ses portes aux familles le 9 janvier 2023. Après 4 jours de mise en place intensive, les équipes étaient fin prêtes à accueillir les premiers enfants. Composée de professionnels masculin et féminin (13.7 EPT), l'équipe a su rapidement créer un lieu de vie et de travail à la fois chaleureux et professionnel.

L'inauguration officielle de la structure, réalisée le 13 mai 2023, a permis de trouver le « petit nom » de cette dernière. Après la mise au concours et le dépouillement minutieux des propositions, l'idée d'une famille a retenu toute l'attention : « **Aux Aventuriers** ». La référence aux notions d'exploration, de découvertes et d'apprentissages apparaissait comme une évidence.

Après plus d'une année d'exploitation, la SAP « Aux Aventuriers » a offert une solution de garde à plus de 70 familles. 90 enfants ont pu, au travers de tous leurs sens, partager des moments en collectivité et découvrir les plaisirs du « vivre ensemble ».

A la fin de l'année 2023, le taux de remplissage de la structure a atteint le 82.6%, tous groupes confondus ; ce dernier grimpera jusqu'à 94.1% en mars 2025.

Validé par le Comité de Direction ASICC le 26.02.2024

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués et déléguées municipaux des communes de la Riviera, responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagné·e·s des chef·fe·s des services des trois villes. Depuis 2011, du fait de l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, soit celui de Blonay – Saint-Légier maintenant que les deux communes ont fusionné, ainsi que celui du cercle de Corsier (BTI). Le directeur de Promove est également invité à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que la responsable du Bureau technique d'agglomération Rivelac depuis son engagement mi-2020.

Pour la législature 2021-2026 et jusqu'à la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, M. Dominique Martin, conseiller municipal à Blonay et Mme Elise Kaiser, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, ont été respectivement président et vice-présidente de la commission. Depuis, Mme Elise Kaiser assure la présidence de la CORAT et M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2023 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à six reprises en 2023, en février, mars, mai (séance extraordinaire), juin, septembre et novembre. Les principaux sujets qui ont été abordés en cours d'année portent sur :

- l'Agglomération Rivelac, avec le suivi des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du plan directeur intercommunal vaudois (PDi) et du projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) ; le suivi de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ; l'actualisation de la Convention de collaboration de 2019 ;
- le point d'information systématique sur les dossiers communaux à incidence régionale ;
- l'étude globale réseau 2030 menée par la Société de transports publics VMCV SA.

Ces principaux sujets font l'objet d'un point de situation synthétique ci-après.

De manière générale, l'année 2023 a été riche en discussions, la CORAT ayant particulièrement « joué son rôle » d'organe de concertation et de coordination à caractère consultatif.

Agglomération Rivelac

Pour rappel, selon l'organisation définie par le Comité de pilotage (COFIL) de l'Agglomération, la CORAT Riviera est l'un des trois organes régionaux de référence qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et appelés à être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par la responsable du Bureau technique d'agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT.

L'attention a été spécifiquement portée sur le suivi du PDi/PA5 en 2023. Une séance extraordinaire de la CORAT a été organisée en mai 2023, lors de laquelle ses membres ont été consultés sur divers scénarii de développement territorial, ayant pour objectif de susciter le débat au sein des communes, en vue de tendre vers un scénario commun. Les membres techniques de la CORAT siégeant dans un groupe de travail spécifique ont notamment eu l'occasion de transmettre leur expertise à cette occasion.

Les stratégies, mesures, travaux des commissions thématiques et calendrier général de la conduite du PDi/PA5, ont fait l'objet de présentations et de nombreuses discussions tout au long de l'année. Un avant-projet de PDi/PA5 a été transmis aux exécutifs en fin d'année 2023 pour consultation, dans l'optique de pouvoir le soumettre ensuite pour examen préalable aux Cantons de Vaud et de Fribourg au printemps 2024.

Les trois volets de la SRGZA (diagnostic / stratégie / opérationnel) ont fait l'objet d'une consultation des municipalités fin 2022, puis le dossier modifié a été transmis pour examen préalable au Canton de Vaud au printemps 2023.

La révision de la convention de collaboration établie en 2019 entre les communes partenaires de l'agglomération Rivelac et les deux Cantons concernés (Vaud / Fribourg) a été confiée à une commission qui a été constituée fin 2022 dans ce but, au sein de laquelle les structures régionales sont représentées, soit la CORAT pour la Riviera. Dite convention révisée a fait l'objet d'informations régulières et de remarques au sein de la CORAT plénière. Après consultation des exécutifs, la convention révisée¹ a été validée par le COFIL de l'Agglomération en juin 2023, puis a été approuvée par les 18 exécutifs des communes partenaires, ainsi que par les Cantons de Vaud et de Fribourg durant l'été 2023. Elle est entrée en vigueur le 28 septembre 2023.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

Pour rappel, la CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement sur leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière. Les principaux thèmes évoqués lors de ces échanges ont porté sur les points suivants :

- les procédures en cours concernant les planifications directrices et d'affectation à l'échelle communale ou de quartiers / projets importants. A noter que de nombreuses planifications ont fait l'objet de démarches participatives menées par les municipalités.

La Ville de Vevey a présenté la démarche relative au réaménagement de l'interface de la Gare en novembre 2023 à la CORAT plénière, s'agissant d'une importante interface de mobilité à l'échelle de la Riviera.

Des informations ont également été communiquées à la CORAT au sujet des planifications communales qui ont fait l'objet de votations populaires, telles que « Les Grands Prés » à Montreux et « En Praz Grisoud » à Blonay – Saint-Légier.

- Les plans de mobilité, comprenant notamment des projets de limitation de la vitesse à 30 km/h, de jour et/ou de nuit dans certaines communes ;
- Le projet de voie verte entre Vevey et Blonay – Saint-Légier, comprenant un projet de passerelle au-dessus de la route de St-Légier, en discussion avec la Commune de Vevey, le Canton de Vaud et l'Office fédéral des routes.

¹ Convention d'établissement et de mise en œuvre des planifications directrices régionales d'aménagement du territoire pour l'Agglomération Riviera – Veveyse – Haut Lac (Rivelac)

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et permettent notamment de partager conseils et pratiques.

VMCV S.A. – Etude globale réseau 2023

Dans le cadre de l'étude citée en titre, les Municipalités de la Riviera ont été invitées à participer à deux ateliers organisés par les VMCV en début d'année 2023, en vue de définir une image directrice du réseau à l'horizon 2030.

La principale préoccupation de la CORAT a été d'articuler / coordonner entre elles les réflexions menées dans le cadre de l'étude mentionnée en titre avec celles de l'Agglomération et de déterminer un mode opératoire et décisionnel.

Une rencontre a eu lieu entre une délégation de l'Agglomération et des VMCV courant du premier trimestre 2023, permettant de mettre en place une coordination effective entre les mandataires des VMCV et ceux de l'Agglomération. Cette rencontre a également permis de définir un mode décisionnel sur les mesures infrastructurelles propres aux VMCV, en fonction du calendrier de réalisation des mesures envisagées. Pour celles dont la réalisation est programmée entre 2025 et 2028, elles seront traitées par le COPIL VMCV ; pour les autres, qui entrent dans le calendrier des mesures du PA5 et sont potentiellement co-finançables par la Confédération, elles seront traitées dans le cadre de l'Agglomération Rivelac.

LEXIQUE D'APPUI

BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
COPIL	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDi	Plan directeur intercommunal
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Vevey – le 1^{er} février 2024 / SAI – CRO/LMS/nc

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.-/habitant.e. Elle était essentiellement composée de représentant.e.s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un.e représentant.e des autorités politiques choisi.e parmi les trois délégué.e.s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination entre les professionnel-le-s et les autorités politiques, en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie au niveau du district.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Ces changements ont conduit à la révision du cahier des charges de la commission en 2001, renommée « Commission Prévention Riviera », en accord avec le nouveau cahier des charges, qui établit la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Depuis lors, la commission fonctionne comme un organe de concertation, d'information et de collaboration entre les autorités politiques et les milieux professionnels concernés par la prévention au sens large.

Présidée par un.e membre d'un exécutif communal en fonction, elle est actuellement composée de neuf membres, dont quatre représentant.e.s des autorités politiques, y compris son ou sa président.e, délégué.e-s par les municipalités. Le SAI en assure le secrétariat.

En 2023, la représentation des municipalités a été assurée comme suit :

- Mme Jacqueline Pellet, présidente, conseillère municipale à Montreux ;
- M. Bernard Degex, membre, conseiller municipal à Blonay - Saint-Légier ;
- Mme Gabriela Kämpf, membre, conseillère municipale à Vevey ;
- Mme Céline Murisier, membre, conseillère municipale à Jongny ;

La commission compte en outre des représentant.e.s des milieux professionnels du social, de l'éducation et de la sécurité, soit :

- M. Pierre-André Emery, chargé de prévention, Police Riviera (Association Sécurité Riviera) ;
- Mme Bénédicte Sailley, directrice de l'Etablissement primaire et secondaire de Vevey;
- M. Vincent Masciulli, directeur de la Fondation Addiction, Action communautaire, Travail Social (AACTS) ;
- M. Marco Pavarini, responsable jeunesse, Vevey ;
- M. Simon Smith, chef du Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse, Montreux.

En outre, Mme Christyl Vasserot, Cheffe du service Cohésion sociale de Vevey, est invitée par la commission depuis juin 2022.

Par ailleurs, les membres de la commission participent depuis 2011 aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par la préfecture, soit par Mme Florence Siegrist jusqu'à fin avril 2023, puis par M. Fabrice Neyroud, nommé préfet dès le 1^{er} mai 2023.

ACTIVITÉS 2023

Révision du cahier des charges de la commission

Comme annoncé au chapitre « Bilan, évolution et perspectives » du rapport d'activités 2022, la réflexion relative aux missions de la Commission Prévention Riviera (CPR) et aux critères d'octroi de soutiens financiers à des actions de prévention a été reprise dès le début 2023. La CPR a confié cette tâche aux représentant·e·s des milieux professionnels et constitué un Groupe technique y relatif (GT) dans ce but.

Ledit GT s'est réuni à quatre reprises en février, avril, juin et octobre 2023. Il s'est prioritairement centré sur le contenu du cahier des charges de la CPR, dont la base a été élaborée en collaboration avec le SAI, qui a assuré la coordination et le suivi du GT. La CPR a été informée de l'évolution des réflexions du GT à chacune de ses séances, en mars, juin et octobre 2023. Elle a validé le nouveau cahier des charges lors de sa séance du 12 octobre 2023. Au cours de la même séance, la CPR a également validé le formulaire de demande de soutien, adapté au nouveau cahier des charges, ainsi que le sommaire type du bilan à fournir par les requérants, une fois leur action réalisée.

La présidente de la CPR a présenté l'essentiel du nouveau cahier des charges lors du Forum des Municipalités du 9 novembre 2023, avant son envoi dans les municipalités pour consultation jusqu'en début d'année 2024.

Dans la mesure où les neuf municipalités valident le nouveau cahier des charges, il sera appliqué début 2024, de même que le formulaire révisé, qui seront disponibles sur le site internet du SAI en 2024 (www.sai-riviera.ch).

Demandes de soutien acceptées en 2023

La CPR a traité 4 demandes de soutien qui ont toutes été acceptées. Elle a également confirmé une demande d'ores et déjà acceptée pour la période 2022-2024 et a décidé de décaler son soutien sur 2023 à une action dont la réalisation a rencontré quelques difficultés en 2022. En outre, la CPR a assuré le suivi des projets en cours et pris acte des bilans des institutions requérantes qu'elle a soutenues. Les demandes de soutien acceptées en 2023 sont présentées de manière synthétique ci-après.

Association ADN Dialect – Ghetto Jam 2023

Pour rappel, en 2022, la CPR a accepté de soutenir l'association susmentionnée pour la période 2022-2024, dans le cadre du projet de médiation qu'elle a développé depuis 2015. Les jeunes de la Riviera peuvent ainsi participer à des ateliers gratuits visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et à les initier aux métiers de la scène à travers la création d'un spectacle et/ou d'un film.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 20'000.-.

Association Multi-Scène – « Être femme ici et là-bas » 2023-2024

Poursuite de l'action destinée à favoriser l'intégration de femmes allophones par le biais du théâtre. Organisation de deux ateliers hebdomadaires selon le niveau de français et l'expérience de la pratique théâtrale des participantes. Constat que la rencontre entre la population autochtone et les femmes allophones impacte positivement le processus mis en œuvre.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

Commune de Montreux – Service Cohésion sociale-Famille-Jeunesse – SoutienPlus 2.0

Il ne s'agit pas d'une nouvelle action mais d'une demande de prolongation de celle de 2022 en 2023. En effet, le Travailleur social hors murs (TSHM) a signalé que l'action de soutien scolaire 2022 n'avait pas pu se déployer entièrement, faute d'une disponibilité suffisante de la part des principaux intervenants dans la conduite de ce projet et faute d'inscriptions suffisantes au surplus.

La commission a admis la prolongation de l'action en 2023 et soutenu ce projet à hauteur de CHF 8'366.75.

Association A Ton Tour ! – Deux sessions d’ateliers hebdomadaires

L’association susmentionnée a été fondée en 2023, dans le but de promouvoir la santé physique et mentale de jeunes adultes (16-25 ans), en créant et gérant le Centre « A Ton Tour ! », qui organise des ateliers collectifs autour des domaines de la santé, de la socialisation et de la créativité. Des délégués du GT de la CPR ont assuré un soutien et un suivi de l’association pour la mise en œuvre de son projet.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 20'000.-. Un premier acompte de CHF 10'000.- a été versé en 2023

Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social (AACTS) – Roule ta paille

La fondation susmentionnée a développé une action de prévention et de réduction des risques en fournissant du matériel de sniff stérile et à usage unique, dans l’optique d’une transition des modes de consommation (de l’injection au sniff) et de sensibilisation aux risques liés au partage de pailles. La fondation a également mis en place un monitoring lui permettant d’établir un bilan tant quantitatif que qualitatif.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 6'000.-.

Fondation Pro Juventute – 147.ch – Conseil & aide pour les enfants et les jeunes

La fondation mentionnée en titre œuvre dans toute la Suisse depuis plus de 20 ans, offrant des prestations de conseil & aide ciblée sur la jeunesse 7/7 jours, 24h/24h, 365 jours/an, par différents canaux de communication. Face au constat d’une recrudescence des besoins dans un contexte multi crises depuis 2019, ainsi que de consultations plus complexes et longues, la fondation a la volonté de développer des moyens pour répondre à la demande.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 15'000.-.

COMPTES ET RAPPORT D’ACTIVITES 2022 / COMPTES 2023

Comptes et rapport d’activités 2022

La CPR a adopté les comptes et le rapport d’activités 2022 en mars 2023.

Comptes 2023

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant·e (population au 31-12-2022) a été facturée en octobre 2023.

Le montant total versé en 2023 pour des demandes de soutien acceptées s’élève à CHF 63'366.75. Une provision de CHF 34'000.- a été constituée pour des soutiens acceptés en 2022, respectivement en 2023 et à verser en 2024.

A ces charges, s’ajoute le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde disponible au 31 décembre 2023 s’élève à CHF 95'510.80.

BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Au cours de l’année 2023, les membres de la CPR ont relevé à plusieurs reprises l’intérêt qu’ils ont porté aux réflexions menées dans le cadre de la révision du cahier des charges de la commission, qui leur a permis de se poser de nombreuses questions tant en termes de contenus que de fonctionnement. Comme déjà mentionné en page 2 du présent rapport, dans la mesure où les municipalités valident le nouveau cahier des charges de la CPR, il s’agira de le mettre en œuvre dès 2024.

Annexe : Comptes 2023

Vevey - le 20 mars 2024 / SAI-LMS/nc

COMPTES 2023

SOLDE AU 01-01-2023	106'133.55
----------------------------	-------------------

PRODUITS**Provisions pour soutiens acceptés en 2022 / à verser en 2023**

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas"	4'000.00
EPS Blonay - "Sortir ensemble et se respecter"	720.00
Commune de Montreux CSFJ "SoutienPlus 2.0 2022"	10'000.00
Total provisions 2022	14'720.00

Contribution des communes pour 2023 : CHF 1.- / hab. selon population au 31-12-2022

Blonay - Saint-Légier	12'123.00
Chardonne	3'192.00
Corseaux	2'307.00
Corsier	3'366.00
Jongny	1'842.00
Montreux	26'081.00
La Tour-de-Peilz	12'400.00
Vevey	19'743.00
Veytaux	970.00
Total contribution des communes	82'024.00

TOTAL DES PRODUITS	202'877.55
---------------------------	-------------------

CHARGES**Soutiens acceptés en 2022 versés en 2023****-32'366.75**

ADN Dialect - Ghetto Jam 2023 - total subvention CHF 20'000.-	
- acompte (versé le 16-03-2023)	-15'000.00
- solde (versé le 26-10-2023)	-5'000.00
Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2022-2023" (versé le 07-08-2023)	-4'000.00
Commune de Montreux CSFJ "SoutienPlus 2.0 2022" (accepté en 2022 / report action fin 2023)	-8'366.75

Soutiens acceptés en 2023 versés en 2023**-31'000.00**

Association A Ton Tour! - total subvention CHF 20'000.-	
- acompte (versé le 31-08-2023)	-10'000.00
Fondation AACTS - "Roule ta paille" (versé le 17-10-2023)	-6'000.00
Pro Juventute - "Conseil et aide 147.ch" (versé le 15-11-2023)	-15'000.00
Total versements soutiens	-63'366.75

Solde intermédiaire 139'510.80**Provisions pour soutiens acceptés en 2022 ou 2023 / à verser en 2024**

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2023-2024" (accepté en 2023)	-4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2024 (accepté en 2022)	-20'000.00
Association A Ton Tour! - total subvention CHF 20'000.- (accepté en 2023)	
- solde	-10'000.00
Total provisions soutiens	-34'000.00

Prestations du SAI (forfait)	-8'000.00
-------------------------------------	------------------

TOTAL DES CHARGES	-105'366.75
--------------------------	--------------------

SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	97'510.80
----------------------------------	------------------

Vevey - le 22 février 2024 - SAI / LMS / NRP - nc / jm



2023

Présentation

L'ARAS Riviera est une association des 9 communes de la Riviera et des 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. Elle est composée du Centre social régional (CSR), en charge d'appliquer la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des Agences d'assurances sociales (AAS), en charge d'appliquer le règlement sur les agences d'assurances sociales et du Centre régional de décisions PC Familles, en charge d'appliquer la loi sur les Prestations complémentaires familles (LPCFam) pour la Riviera et la région Bex-Pays d'Enhaut.

Depuis 2021, la totalité des charges financières de ces trois entités est prise en charge par le canton.

Nombre de collaborateur-trices au 31.12. 2023

128 collaborateur-trices pour 112.9 EPT

Organisation

Le Comité de direction de l'association composé de municipales et municipaux uniquement s'est réuni sept fois en 2023. Le Conseil intercommunal, composé de municipales et municipaux, s'est réuni à deux reprises en 2023, en présence également du Comité de direction.

Nombre de dossiers RI moyens par commune en 2023 : voir annexe

Faits marquants

L'activité des 3 services est stable en 2023.

Dans le cadre de l'appel à projet du canton « Vaud pour vous », l'ARAS Riviera a développé deux projets régionaux par le CSR Riviera :

Synergie des seuils d'accès : en collaboration avec la Fondation AACTS, le CSR Riviera détache une assistante sociale à ACCTS dans la perspective d'accompagner les personnes à faire valoir leurs droits auprès du CSR ou auprès d'autres instances. Le projet court jusqu'à septembre 2025.

Riviera pour vous : en collaboration avec Caritas Vaud et le Centre social protestant (CSP) Vaud, nous avons ouvert en septembre 2023 un nouveau lieu d'accueil à la population de la Riviera. Ce lieu s'adresse avant tout à des personnes qui, pour des raisons qui leur sont propres, n'arrivent pas à s'adresser au CSR ou à d'autres services. Dans le cadre de la permanence de *Riviera pour vous* effectuée par des assistantes sociales, ces dernières accueillent, évaluent la situation, voire accompagnent les personnes vers les autres services. Un cyberspace est également à disposition afin de soutenir les démarches administratives en ligne.

Buts optionnels

Sur proposition du Comité de direction et au titre de buts optionnels, le Conseil intercommunal a validé, en 2023, la subvention de l'association Lire et Ecrire, la Fondation AACTS, Partage Riviera, Jet Service (CSP) et Français en jeu.

03.04.2024/DRC

Annexe



Bénéficiaires actifs par commune

Communes	Moyenne annuelle 2023
Blonay - St-Légier	82
Chardonne	19
Chexbres	25
Corseaux	26
Corsier-sur-Vevey	73
Jongny	7
La Tour-de-Peilz	287
Montreux	819
Puidoux	45
Rivaz	4
St-Saphorin	5
Vevey	716
Veytaux	45
Total	2150

service des affaires intercommunales de la riviera

rapport d'activités 2023

Le document est disponible via :

www.sai-riviera.ch/SAlra2023.pdf



BLONAY -
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX